

ECHOS DU **TRESOR**



Magazine trimestriel du Trésor N° 0008 - Mai 2021

DOSSIER

POLITIQUE SOCIALE

L'homme au centre des préoccupations



DECRYPTAGE

Notions de bons
et obligations
du trésor

ZOOM SUR

La DAP, cheville ouvrière
dans le fonctionnement
de l'Administration du
Trésor

INFO UTILE

Stress, anxiété
et déprime



Certificat

Certificate

N° 2018/81266.1

AFNOR Certification certifie que le système de management mis en place par :
AFNOR Certification certifies that the management system implemented by:

DIRECTION DE LA DETTE PUBLIQUE

pour les activités suivantes :
for the following activities:

GESTION DE LA DETTE PUBLIQUE

PUBLIC DEBT MANAGEMENT

a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par :
has been assessed and found to meet the requirements of:

ISO 9001 : 2015

et est déployé sur les sites suivants :
and is developed on the following locations:

16 RUE MOHAMED 5 X RUE AMADOU ASSANE NDOYE -SN DAKAR

Ce certificat est valable à compter du (année/mois/jour)
This certificate is valid from (year/month/day)

2018-12-07

Jusqu'au
until

2021-12-06



Ce document est signé électroniquement. Il constitue un original électronique à valeur probatoire.
This document is electronically signed. It stands for an electronic original with probatory value.



Flashez ce QR Code
pour vérifier la validité
du certificat

Franck LEBEUGLE
Directeur Général d'AFNOR Certification
Managing Director of AFNOR Certification

Seul le certificat électronique, consultable sur www.afnor.org, fait foi en temps réel de la certification de l'organisme. The electronic certificate only, available at www.afnor.org, attests in real-time that the company is certified. Accreditation COFRAC n°4-0001. Certification de Systèmes de Management. Partie disponible sur www.afnor.org.
COFRAC accreditation n°4-0001. Management Systems Certification. Scope available on www.afnor.org. AFAQ est une marque déposée.
AFAQ is a registered trademark - CERTIF 00087.11-2014

PRESIDENT DU COMITE EDITORIAL
Cheikh Tidiane DIOP

DIRECTEUR DE PUBLICATION
Hahmadou Bamba TINE

REDACTEUR EN CHEF
Malick BA

REDACTION
Aminata BOCOUM
Bineta FALL

ONT COLLABORE A CE NUMERO
Division de la Modernisation et de la Stratégie (DMS)

COORDINATION TECHNIQUE - INFOGRAPHIE - PHOTOS
Papa Bara NIANG (DMS)

IMPRESSION
Imprimerie Des Maristes (IDM)
Tel: 33 832 20 20 / 77 930 02 19

CONTACT
Cellule de la Communication
et du Protocole de la DGCPT

2, AV. Georges POMPIDOU x Rue Saint-Michel
BP: 202 DAKAR
Tel: +221 33 849 91 51
Fax: +221 33 822 55 06
dgcptsen@tresor.gouv.sn
sentresor.org



2

EDITO UN CADRE DE TRAVAIL DE QUALITÉ

PAR LE DIRECTEUR GENERAL M. CHEIKH TIDIANE DIOP

4

TRESOR NEWS

Fête du Travail du 1er mai 2021, le Directeur général salue la paix sociale au Trésor 4

Projet monétique : Prise en charge des besoins de la DER par la DGCPT 6

Atelier de renforcement des capacités : les agents de la DGCPT mis à niveau sur la nouvelle comptabilité de l'Etat 8

Des nominations à la tête des Trésoreries Paeries régionales de Diourbel, de Kolda, de Ziguinchor et de Thiès 9

14

DOSSIER

POLITIQUE SOCIALE : l'homme au centre des préoccupations

Félicitations et encouragements de l'AFTS au Directeur général pour sa pertinente politique sociale 20

La subvention annuelle accordée par la DGCPT à la Mutuelle passe de 10 à 20 millions depuis 2014 22

L'AMACS constate une amélioration du cadre de travail des services du Trésor 23

Les rapports entre la DGCPT et l'ACT sont de très bonne qualité 24

Les chauffeurs magnifient les vertus managériales du Directeur général 25

28

ZOOM SUR

LA DIRECTION DE L'ADMINISTRATION ET DU PERSONNEL

La DAP, cheville ouvrière dans le fonctionnement de l'Administration du Trésor 28

Le centre de formation, un instrument de performance pour l'administration du Trésor 40

46

DECRYPTAGE

NOTIONS DE BONS ET OBLIGATIONS DU TRESOR

51

GESTION DU PERSONNEL

56

INFO UTILE

Stress, anxiété et déprime



Le pilotage des services de la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor (DGCPT) est marqué par la rigueur et la transparence, propres au métier de comptable, et une dose d'humanisme qui place les clients, y compris les collaborateurs, au centre des préoccupations de toutes les actions entreprises. Cette gouvernance « bienveillante », permet d'adoucir les effets de la charge de travail et la complexité des tâches assignées aux agents tout en veillant à la réalisation des objectifs stratégiques et la qualité des livrables fournis. Ce style de gestion, plus ou moins proche de celui d'une « entreprise libérée et altruiste » favorise l'épanouissement des agents voire une meilleure qualité de vie au travail. Il permet d'accroître la productivité des services et d'améliorer l'image de marque de la DGCPT, comme le prouve les résultats des enquêtes de satisfaction et les échanges réguliers tenus avec les clients et partenaires du Trésor.

Les règles qui sous-tendent le style de gouvernance de la DGCPT s'inscrivent en droite ligne des paradigmes de la Nouvelle gestion publique, qui prônent entre autres, l'implémentation d'une culture de performance à travers notamment la mise en place d'une Gestion axée sur les résultats (GAR). Les termes associés à cette notion de performance, à savoir l'efficacité, l'efficience et la pertinence, ainsi que les modalités de leur réalisation et les règles de contrôle des résultats qui s'y rapportent attestent de la liberté accordée aux gestionnaires publics mais également des exigences qui lui sont fixées en termes de qualité de service et de prise en charge des préoccupations des clients ou usagers. Cette réalité, qui fait dire à Xavier Inglebert, dans son ouvrage intitulé « Manager avec la LOLF », que le service de l'administration de l'Etat doit « s'inscrire dans une démarche client » pour répondre à l'attente du public, justifie l'adoption d'une démarche qualité au niveau de la DGCPT.

En effet, au-delà des principes de la GAR, la DGCPT a adopté une démarche qualité sanctionnée par la certification de ses services à la norme ISO 9001 V 2015. Ce choix témoigne des capacités d'adaptation stratégique des services du Trésor et l'adoption des orientations des autorités de l'Etat pour la modernisation de l'administration et l'amélioration de la qualité des prestations rendues aux usagers. En effet, l'engagement du « Top management de la DGCPT » pour la consolidation de la démarche qualité, qui accorde une importance capitale à la prise en charge des préoccupations des usagers, est formel et sans équivoque.

L'exigence de qualité pour les prestations rendues aux usagers, affirmée dans le Plan de Développement stratégique de l'Administration du Trésor (PDSAT 2019-2023) et réaffirmée à travers la signature par le Directeur général d'un document portant politique qualité de la DGCPT, explique les nombreux travaux entrepris dans le cadre de l'amélioration de l'environnement de travail de la DGCPT. Ces travaux, qui portent sur la construction et la réhabilitation de locaux, l'équipement des services et la mise en place des conditions d'épanouissement, pour une meilleure qualité de vie des agents au travail, vous sont présentés dans le dossier de ce présent numéro de votre revue « ECHOS DU TRÉSOR ». En outre, nous vous proposons les rubriques habituelles dont le point décryptage qui porte cette fois sur les notions de bons et obligations du Trésor. Ces titres publics suscitent un intérêt particulier eu égard au contexte marqué par le recours des Etats aux financements des marchés pour faire aux exigences liées à la satisfaction des clients.

Très bonne lecture !

- ACCUEIL
- QUI SOMMES NOUS ?
- STRUCTURES DU TRÉSOR PUBLIC
- RÉSEAU DU TRÉSOR
- DOCUMENTS & DONNÉES
- ACTUALITÉS DU TRÉSOR
- ACCÉDER AUX E-SERVICES



Fête du Travail du 1er mai 2021



LE DIRECTEUR GÉNÉRAL



Le Magazine
ECHOS DU TRÉSOR
N° 0006 en ligne

Disponible téléchargement gratuit

Services et infos pratiques



NOTRE DÉMARCHE QUALITÉ



Services Bancaires



Le Réseau Du Trésor Public



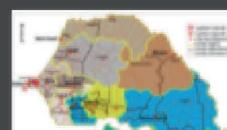
E-Services



SICA-STAR UEMOA



Plan Stratégique POSAT



Collectivités Territoriales



Bons Et Obligations Du Trésor

Actus Trésor



Fête du Travail du 1er mai
2021



Atelier de renforcement des
capacités : les agents de la
DGCPT mis à niveau sur la
nouvelle comptabilité de
l'Etat



Projet monétaire : Prise en
charge des besoins de la
DER par la DGCPT



Vaste mouvement dans le
réseau comptable

Publications



Echos du Trésor
Numéro 07



Echos du Trésor
Numéro 06



Rapport
d'activités 2019
de la Direction
générale de la
Comptabilité
publique et du



Echos du Trésor
Numéro 05

Fête du Travail du 1er mai 2021, le Directeur général salue la paix sociale au Trésor

Le Directeur général de la Comptabilité publique et du Trésor a rendu un hommage appuyé à l'ensemble des agents de l'Administration du Trésor à l'occasion de la fête internationale du Travail, célébrée le samedi 1er mai 2021, au siège du Syndicat unique des Travailleurs du Trésor (SUTT), situé à Pikine-Ouest, face au Technopole.

L'ambiance était à son comble. Au son des sifflets et des tam-tams, les militants du SUTT rivalisaient d'imaginaires pour magnifier les efforts de Monsieur le Directeur général, qui n'a jamais hésité à les écouter, ni lésiné sur les moyens pour les accompagner dans leurs activités.

Selon le Secrétaire général du SUTT, la tournée nationale de son bureau, entamée dans le cadre de la visite de courtoisie rendue aux agents, s'est déroulée avec les conseils avisés de Monsieur Cheikh Tidiane DIOP. M. Bamba CISSE reconnaît que le SUTT travaille en étroite collaboration avec le Directeur général dans la prise en charge des différentes questions intéressant les travailleurs. Mieux, l'équipement du nouveau siège du syndicat inauguré, à l'occasion de cette fête du Travail, a été réalisé avec l'apport considérable de la Direction générale.

Dans son allocution, M. CISSE, a profité de cette journée pour rappeler les résultats forts appréciables obtenus à mi-parcours par

le bureau du SUTT. Il a cité, entre autres, la contribution du SUTT à la validation des projets de textes relatifs à la réorganisation des services du Trésor, l'amélioration des avantages pécuniaires accordés aux agents ainsi que leur maintien à un certain niveau, le mouvement du personnel notamment celui des agents de recouvrement ayant duré dans les postes et de la cooptation des payeurs à l'étranger parmi les bénéficiaires de la Prime d'Intéressement au Recouvrement (PIR).

Parmi les réalisations, le Secrétaire général du SUTT a signalé l'obtention d'un siège et d'un véhicule pour faciliter le déplacement. Ce siège, à son avis, permettra au

SUTT de disposer d'un lieu de travail avec un permanencier qui se chargera de recevoir notamment les dossiers d'avancement et de réclamation des travailleurs en poste au niveau national et à l'étranger afin de les acheminer vers les différents services concernés à savoir la Direction de la Solde, la Direction de la Fonction Publique, et d'en assurer le suivi.

Bien que se réjouissant de ces réalisations, M. CISSE avoue tout de même que le chantier est vaste. Il invite ainsi les forces vives de l'Administration du Trésor à réfléchir sur les problématiques de l'heure dans le cadre d'un atelier de partage et d'échanges sur des



thèmes assez prégnants pouvant intéresser les agents. Il s'agit, entre autres, de la revalorisation des avantages, de l'accompagnement des retraités avec notamment la mise en place d'un mécanisme de financement revolving, de la réfection de certains locaux abritant des postes, de la revue à la hausse des indemnités accordées aux receveurs.

A son tour, le Directeur général, dans son adresse aux travailleurs du Trésor, a exprimé toute sa sympathie à l'endroit des membres du SUTT qui ne cessent de l'appuyer dans la conduite de sa mission. Il s'est réjoui d'avoir un ensemble de collaborateurs qui sont dans une bonne dynamique travaillant conformément à leurs obligations à l'atteinte des objectifs qui nous sont assignés. Il soutient, par la suite, que cette fête du Travail est à la fois un moment de communion avec les travailleurs du Trésor mais aussi un moment d'introspection. M. Cheikh Tidiane DIOP ajoute que les difficultés ne manquent pas, comme dans toute administration mais en bonne intelligence il parvient avec le syndicat à discuter et à apporter les solutions les plus appropriées aux problèmes posés pour améliorer les conditions de travail de nos agents.

En cela, le Directeur général salue cette paix sociale, rendue possible grâce à l'esprit positif du syndicalisme responsable dont a fait montre le Secrétaire général.

A son avis, l'accent de la lutte syndicale doit être mis sur « le syndicalisme de développement, le syndicalisme partenarial, le syndicalisme de collaboration ».

En tout cas, il a réitéré son engagement au dialogue pour prendre en charge les préoccupations du personnel et les résoudre ou les porter à un niveau le plus approprié pour que des solutions soient apportées. Monsieur le Directeur général se dit être le premier syndicaliste de l'Administration du Trésor parce qu'il est de sa responsabilité d'écouter les travailleurs et de prendre en charge leurs préoccupations.

Par ailleurs, Monsieur le Directeur général a insisté sur la nécessité d'avoir « un dialogue intelligent, un dialogue dynamique, un dialogue

objectif dans le sens exclusif des intérêts du Trésor ». À ce propos, il engage " l'ensemble de ses services à avoir une oreille attentive aux préoccupations du SUTT " car le syndicat est une réalité sociale dans la grande famille du Trésor.

Cette journée a été une occasion pour le SUTT, de remettre, en guise d'hommage, des diplômes de reconnaissance au Directeur général de la Comptabilité publique et du Trésor, M. Cheikh Tidiane DIOP et à ses prédécesseurs notamment Messieurs Mamadou Abdoulaye SOW, Mamadou SARR, Abdoulaye DIENG et Daouda SEMBENE. Le SUTT a souhaité remercier ces cadres émérites qui, par leur travail, ont fortement contribué au rayonnement de l'Administration du Trésor.



La Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor (DGCPT) et la Délégation à l'Entreprenariat rapide des Femmes et des Jeunes (DER/FJ) travaillent la main dans la main. Les liens entre les deux parties se consolident davantage.

L'atelier de deux jours portant sur la prise en charge des besoins de la DER/FJ dans le cadre du projet monétique de la DGCPT en est une parfaite illustration. Cette rencontre, tenue les 11 et 12 mars 2021, à l'hôtel PULLMAN de Dakar, s'est déroulée sous la présidence de Messieurs Cheikh Tidiane DIOP et Papa Amadou SARR, respectivement, Directeur général de la Comptabilité publique et du Trésor et Délégué général à l'Entreprenariat rapide.

Deux présentations ont été faites au cours de cet atelier. La première, portant la signature de M. Mor NDIAYE, Chargé de missions du Directeur général de la Comptabilité publique et du Trésor tournait, entre autres, autour du cadre de gouvernance stratégique, de l'illustration de la mise en œuvre opérationnelle de la plateforme monétique du Trésor, de la description schématique des architectures de la plateforme et de la méthode de travail proposée à la DER/FJ.

Au cours des échanges, différentes questions ont été soulevées. Il s'agit de la nécessité de revoir la réglementation en vue d'une future collaboration entre la DGCPT et la DER notamment dans le domaine de l'intermédiation financière. Cela va de l'existence d'un plafond de paiement à la nécessité d'ouvrir un compte pour disposer d'une carte.

Dans ses réponses, M. Mor NDIAYE a apporté quelques précisions. Concernant la première interpellation, Monsieur NDIAYE a expliqué que la collaboration actuelle se limite à la fourniture de moyens de paiement monétiques au bénéfice de la DER/FJ adossé à son compte de dépôt géré par le Trésor public. Selon lui, l'Administration du Trésor n'est pas impliquée dans la relation qui va lier par la suite la DER/FJ et ses clients.

S'agissant de l'existence d'un plafond de paiement, le représentant du Groupement interbancaire

monétique de l'Union monétaire ouest-africaine (GIM UEMOA) a précisé que le plafond actuel de rechargement des cartes est arrêté à deux millions (2 000 000) FCFA.

Abordant le point relatif à la nécessité d'ouvrir un compte pour disposer d'une carte, il a été précisé qu'il n'est pas indispensable car il s'agit de carte prépayée. L'autre précision apportée est que la carte peut être débitée au niveau de tous les distributeurs automatiques de billets du réseau GIM. Aussi, il est important de noter qu'elle ne peut être alimentée que par les institutions financières connectées sur la plateforme GIM-UEMOA.

Pour la seconde présentation faite par la Directrice des Investissements à la DER/FJ, Madame Mariam KANE, elle portait sur les produits offerts par son service, les différentes activités menées par celui-ci et les éléments de résultat de la mise en œuvre de leur plan d'actions.

En effet, il ressort de son exposé, que les produits de la DER/FJ vont du nano crédit au crédit-bail. Mme KANE a précisé que les prêts accordés peuvent atteindre 50 millions à des taux d'intérêt variant entre 3 et 8%. A titre illustratif, depuis sa mise en place, la DER/FJ a octroyé 106 209 crédits pour un montant global de 60 milliards destiné en majorité au secteur agricole (35%). En perspective, la DER/FJ compte lancer le programme d'appui à la



valorisation des initiatives entrepreneuriales. Avec ce programme, la Délégation compte, entre autres, atteindre un niveau de financement de 76 milliards FCFA pour 14 000 initiatives, créer 154 000 emplois, former 27 000 entrepreneurs dont 55% de femmes, rendre effective la transformation digitale de 2 200 entreprises et la formalisation de 3 500 autres.

Dans le cadre de sa collaboration avec la DGCPT, la DER/FJ s'engage également à mettre ses ressources, via son compte de dépôt, à la disposition de la DGCPT, à donner au Trésor la segmentation de son portefeuille, à fournir le plan prévisionnel de décaissement, et à proposer à la validation du Trésor un prestataire pour la conception des cartes au profit de ses bénéficiaires.

En retour, la DGCPT promet à la DER/FJ de mettre en place un

système d'annonce de la Trésorerie, avec toutes les fonctionnalités du catalogue de services de la plateforme monétique, de gérer de manière optimale son compte de dépôt, de l'assister dans la gestion des remboursements. La DGCPT promet également de mettre en place un dispositif permettant de suivre le remboursement des bénéficiaires et une procédure de gestion des réclamations de ces mêmes bénéficiaires relatives aux incidents de paiement

Les deux parties, à la fin des travaux, vont, dans un futur proche mettre en place un comité technique, tenir une réunion de cadrage et mettre en place, en même temps un comité de pilotage qui va valider les travaux du comité technique.

La DGCPT et la DER/FJ ont convenu, dans l'avenir, de définir

le schéma fiduciaire, d'identifier et de cartographier le réseau de rechargement et de paiement, de mettre en place un dispositif de traçage des transactions et de définir la procédure de gestion des réclamations.

Dans le même d'ordre idée, elles vont procéder à la rédaction et à la validation d'un projet de convention, à la rédaction et à la validation d'un manuel de procédures, à la cartographie des risques, à la conception des cartes qui consiste à choisir et à valider les fournisseurs de cartes.

Monsieur Mor NDIAYE a, au nom du Directeur général de la Comptabilité publique et du Trésor, salué, l'engagement de l'ensemble des participants à cet atelier qui est parti pour jeter les bases d'un partenariat fécond entre la DGCPT et la DER.



Le Directeur général M. Cheikh Tidiane DIOP entre MM. Papa Amadou SARRJ Délégué général à l'Entrepreneuriat rapide à droite et Mor NDIAYE, Chargé de Missions du DGCPT

Atelier de renforcement des capacités : les agents de la DGCPT mis à niveau sur la nouvelle comptabilité de l'Etat

Le Receveur général du Trésor (RGT) a présidé ce jeudi 08 avril 2021, au nom du Directeur général de la Comptabilité publique et du Trésor, la cérémonie d'ouverture de l'atelier de renforcement de capacités des agents de la RGT ainsi que ceux des Perceptions de Dakar-Bourguiba et Dakar-Plateau.

comptables développés dans la nouvelle instruction comptable.

De façon plus spécifique, la formation a permis de :

- renforcer les connaissances des participants sur quatre (4) des onze (11) livres composant la nouvelle instruction comptable. Il s'agit de ceux relatifs au bilan d'ouverture, aux produits et créances de

la gestion comptable sur les nouvelles procédures comptables

- renforcer les connaissances des agents sur les critères de qualité comptable et leur mise en œuvre.

En effet, au terme de la formation, les agents ont pu bénéficier d'une maîtrise des nouveaux schémas et outils de comptabilisation proposés dans les livres de la nouvelle instruction comptable en vue de leur permettre de mieux appréhender les opérations, situations et événements à traiter.

Clôturent la cérémonie, le Percepteur de Dakar Bourguiba, M. Mouhamed Kissima WAGUE, a invité les bénéficiaires de cette formation à tirer le plus grand profit de celle-ci, en s'appropriant les thématiques.

l'Etat ; aux charges et dettes non financières de l'Etat, et enfin à la trésorerie ;

- familiariser les acteurs de

Les agents de ces services comptables du Trésor ont bénéficié de cette formation de trois (3) jours sur les règles de la nouvelle comptabilité de l'Etat. Cette formation entre dans le cadre de l'engagement des autorités de la DGCPT de vulgariser et de promouvoir les nouveaux textes traitant de la gestion budgétaire et comptable axée sur les résultats et la mesure de la performance de l'action publique.

L'objectif est de capaciter les agents chargés de la tenue de la comptabilité dans les postes comptables à l'effet de maîtriser les méthodes, procédures et schémas



Messieurs les formateurs, Amadou Oury BA, Yaké BA et Papa Abdourahmane THIAW respectivement CT du Directeur général, Percepteur de Dakar-Plateau et Chef de Bureau de la Réforme à la DMS



Vue de la salle de formation

Des nominations à la tête des Trésoreries Paieries régionales de Diourbel, de Kolda, de Ziguinchor et de Thiès

A l'issue du Conseil des Ministres du mercredi 20 janvier 2021, des nominations ont été notées à la tête des Trésoreries Paieries régionales (TPR) de Ziguinchor, de Kolda, de Diourbel et de Thiès. C'est ainsi que Monsieur Abdou Lahad LÔ, anciennement Percepteur de Pikine devient le Trésorier Payeur régional de Ziguinchor en remplacement de Monsieur Elhadj Bassirou GAYE qui va désormais diriger la TPR de Thiès. Monsieur El Hadji Abdoul Aziz DIOP quitte Mbacké où il était Percepteur pour présider aux destinées de la TPR de Kolda. Il prend la place de Monsieur Mame Alassane DIAGNE qui va dorénavant piloter la TPR de Diourbel.

« ECHOS DU TRESOR met les projecteurs sur ces inspecteurs principaux du Trésor très engagés, sur qui le Directeur général de la Comptabilité publique et du Trésor, M. Cheikh Tidiane DIOP peut compter pour assurer l'exaltante mission : servir les citoyens.

Mame Alassane DIAGNE, TPR de Diourbel, un inspecteur du Trésor très engagé et toujours disponible



Mame Alassane DIAGNE

Pour parler de Mame Alassane DIAGNE, MAD pour ses intimes, Mamadou DIOP, Receveur Percepteur municipal de Dakar est une des personnes les mieux placées pour revenir sur les qualités humaines et professionnelles du nouveau Trésorier Payeur régional (TPR) de Diourbel, pour avoir été de la même promotion à l'Ecole nationale d'Administration (ENA). Il témoigne : « MAD est quelqu'un de très juste. Il est très engagé dans tout ce qui concerne le Trésor public, en général et le corps des inspec-

teurs du Trésor, en particulier. Il a été notre responsable de classe à l'ENA et est jusqu'à présent le Coordonnateur de la promo. Il n'aime pas l'injustice. Il est quelqu'un de très disponible, très attachant.

Son engagement pour l'Amicale des Inspecteurs du Trésor, c'était d'abord de l'ouvrir à la jeunesse, donc aux jeunes inspecteurs. Son souhait est d'en faire une Amicale pour tous et surtout une organisation qui privilégie l'amélioration des conditions socioprofessionnelles de ses membres et qui brille par son rayonnement intellectuel à travers des débats sur les problématiques de finances publiques de l'heure, et par des productions intellectuelles notamment à travers sa Revue. Il fut Président de l'Amicale toujours près de sa base et de ses collègues ou de leurs familles quand ils ont traversé des moments difficiles ».

Un parcours scolaire sans faute.

Mame Alassane DIAGNE, né à Dakar, il y a quarante-huit (48) ans, un 03 avril, veille de la célébration du treizième anniversaire de l'accession de notre pays à la souveraineté internationale, est donc, depuis janvier 2021, le tout nouveau TPR de Diourbel. Il a suivi un parcours scolaire régulier, sans obstacle, sans faute, jusqu'à l'université. Pour ses premiers contacts avec l'école, les villes de Saint-Louis et

Des nominations à la tête des Trésoreries Paieries régionales de Diourbel, de Kolda, de Ziguinchor et de Thiès

de Thiès ont eu à accueillir le jeune Mame qui a perdu très tôt son père, commissaire de police, en 1980. En effet, c'est dans la ville tricentenaire qu'il a débuté l'école primaire pour la terminer à Thiès.

C'est à la Cité du Rail qu'il collectionne ses premiers diplômes sans anicroche. Ainsi, en 1986, il obtient le Certificat d'Etudes primaires et élémentaires (CEPE), à l'école Ibrahima SARR ex-Ballabey, en 1991, le Brevet de Fin d'Etudes moyennes (BFEM) au Collège d'Enseignement de Diamaguene et enfin, en 1994, le Baccalauréat Série C au Lycée Malick SY.

L'année 1995 sonne le début d'une carrière d'un étudiant ambitieux. Épris pour les sciences, Mame Alassane DIAGNE quitta Thiès, la ville qu'il porte dans son cœur, pour le département des Sciences naturelles, trivialement appelé SN, de la Faculté des Sciences et Techniques (FST) de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD). La rigueur, l'assiduité et le sérieux en bandoulière, MAD réussit malgré les multiples obstacles se dressant sur son chemin. Il arrive à enjamber la physiologie animale et végétale, la zoologie, la génétique, la botanique, la biologie animale et végétale. Au finish, les diplômes succèdent aux diplômes. Licence en 1997, Maîtrise en 1998.

Deux maîtrises, deux DEA

L'appétit pour les études le conduit à opter d'autres spécialisations. Malgré son rôle de Moniteur à ladite Faculté qui lui prend du temps, il collectionne ainsi d'autres diplômes. En 2000, Il obtient, d'abord, toujours, dans la même Faculté, un Diplôme

d'Etudes approfondies (DEA) en Géosciences des Environnements sédimentaires. Ensuite, une Maîtrise en Population, Développement et Santé de la Reproduction à l'Institut de Formation et de Recherche en Population, Développement et Santé de la Reproduction de l'UCAD. Enfin, en 2003, un DEA en Sciences de l'Environnement à l'Institut des Sciences de l'Environnement (ISE) de l'UCAD.

Parcours professionnel remarquable

Au plan professionnel, de 2005, l'année de sa sortie de l'ENA jusqu'à aujourd'hui, il sert l'Etat, en sa qualité d'Inspecteur du Trésor avec abnégation et détermination. Après la période d'imprégnation à Dakar, il a été affecté à la Trésorerie Paierie régionale de Ziguinchor et fait office en même temps d'Adjoint au Trésorier Payeur régional de juin 2006 à novembre 2007, avant de revenir à Dakar, pour trois (3) ans, à la Perception de Dakar-Port (PDP) comme encore Adjoint au Percepteur. C'est en quittant la PDP qu'il devient entièrement responsable d'un service. En effet, de juillet 2010 à juillet 2015, il préside aux destinées de la Perception de Gossas. Depuis 2015 jusqu'à la date de sa nouvelle fonction, il dirigeait la Trésorerie Paierie régionale de Kolda, région qu'il connaît bien pour avoir été le Superviseur stagiaire du Programme de Lutte intégrée contre les Ravageurs de Cotons de l'ONG « Pesticide Action Network Africa » à Vélingara, de juin 2003 à février 2004.

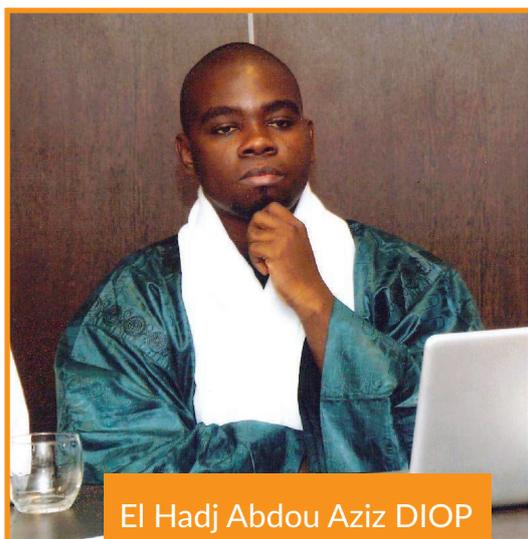
Dans la capitale du Baol, les autorités de la DGCPT comptent sur lui pour continuer de faire du Trésor une administration moderne au service des clients.

El Hadj Abdoul Aziz DIOP, TPR de Kolda "mériter la confiance des autorités"

Il y a de ces hommes qui forcent le respect à première vue, au premier contact. Et de leur comportement, se dégage un charisme naturel, sans forçage. EL Hadj Abdoul Aziz Diop, inspecteur principal du Trésor, le tout nouveau Trésorier Payeur régional de Kolda, est de cette race. EL Hadj Abdoul Aziz Diop ne passe pas

inaperçu au milieu de ses collègues inspecteurs du Trésor. En effet, il arbore fièrement le Baay Lahat, cette tenue vestimentaire propre aux membres du Dahiraa Hizbou Tarkhiya. Une tenue à l'honneur du 3e khalif général des mourides, Serigne Abdou Lahat Mbacké.

Des nominations à la tête des Trésoreries Paieries régionales de Diourbel, de Kolda, de Ziguinchor et de Thiès



El Hadj Abdou Aziz DIOP

EL Hadj Abdou Aziz Diop, sur ses quarante-cinq (45) berges, est un inspecteur du Trésor, bien imprégné des finances publiques, de ses enjeux et défis. Natif de Dakar, Monsieur DIOP est breveté de l'École nationale d'Administration (ENA) en 2007, avec un Mémoire de fin de formation

portant sur ASTER : "stade achevé du processus d'informatisation de la Comptabilité de l'État".

Il est également titulaire d'une Maîtrise en Géographie de l'Université Gaston Berger de Saint-Louis en 2002 avec la Mention Très Bien. En bon talibé mouride, il n'a pas cherché loin. Son mémoire est axé sur la «Problématique de l'approvisionnement en eau de Touba». Cela, après son passage au Lycée Galandou Diouf de Dakar où il décroche son Baccalauréat en série A3 avec la Mention Assez Bien en 1995. Trois ans auparavant, dans le même établissement, il obtient son Brevet de Fin d'Etudes moyennes (BFEM).

Côté professionnel, son premier poste après sa sortie de l'ENA fut Thiès comme Inspecteur, chargé de la Centralisation de la Trésorerie Paierie régionale (TPR) en Janvier 2008, pour deux ans. En 2010, il reste à la Cité du Rail, à Thiès pour accomplir, cette fois, la mission de Fondé de pouvoirs du Trésorier Payeur régional. Il est affecté, en février 2012, dans la région de Louga, précisément à Kébémér comme Percepteur avant d'occuper le même poste à Mbacké en 2015, au cœur du Baol. Ses six (6) années d'expériences à la tête de cette perception, sa rigueur et son sérieux dans le travail lui ont valu la confiance du Directeur général de la Comptabilité publique et du Trésor, M. Cheikh Tidiane DIOP pour diriger, depuis janvier 2021, la TPR de Kolda qu'il retrouve après y avoir pratiqué un stage entre juillet-septembre 2006. Ce stage a abouti, en son temps, à la rédaction d'un rapport intitulé " Les applications informatiques dans la gestion de la Comptabilité de l'État et des Collectivités locales : cas de la TPR de Kolda ". Il entend mériter la confiance des autorités.

Par ailleurs, l'expérience professionnelle de cette illustre personnalité de l'administration sénégalaise a commencé bien avant son entrée dans les services du Trésor public. En sa qualité de géographe, il a effectué, entre 2002 et 2003, un stage au Cabinet d'Etudes et d'appui au développement Tropis Environnement, au Centre de Suivi écologique et un autre à la Direction de la Gestion et de la Planification des Ressources en Eau au Ministère de l'Hydraulique.

Monsieur Abdou Lahad LÔ, TPR de Ziguinchor : un engagement sans réserve

« Je magnifie son humanité, sa modestie et sa disponibilité. J'ai des échos favorables sur sa façon de travailler, ses relations avec les collectivités territoriales. Il nous donne entière satisfaction. M. LÔ est la personne la mieux indiquée pour nous apporter de bons conseils. C'est un homme courtois. » Ainsi

témoignait Monsieur Abdoulaye THIMBO, Maire de la ville de Pikine (Voir ECHOS DU TRESOR n° 6 du mois d'août 2020) à l'endroit de Monsieur Abdou Lahad LÔ, Percepteur de Pikine, nouvellement promu Trésorier Payeur régional (TPR) de Ziguinchor.

Des nominations à la tête des Trésoreries Paieries régionales de Diourbel, de Kolda, de Ziguinchor et de Thiès

C'est dire que les édiles et les conseillers locaux des seize (16) collectivités territoriales de la banlieue de Pikine continueront de saluer et de rappeler la franche et sincère collaboration de Monsieur Abdou Lahad LÔ qu'ils ont fini de qualifier de partenaire avisé, de travailleur infatigable et de bon conseiller financier. En d'autres termes, M. LÔ a marqué la Perception de Pikine de son empreinte.

En 1991, le Certificat de Fin d'Etudes élémentaires (CFEE) et l'Entrée en sixième en poche, le jeune LÔ met le cap sur le Collège d'Enseignement moyen (CEM) Modou Awa Balla MBACKE de Louga où il obtint le Brevet de Fin d'Etudes moyennes (BFEM). C'est dans la capitale du Ndiambour qu'il décroche également le Baccalauréat, Série S1 au Lycée Malick SALL, en 1997.

Alors, les portes de la Faculté des Sciences économiques et de Gestion (FASEG) de l'Université Cheikh Anta Diop (UCAD) de Dakar lui sont grandement ouvertes. Reconnaisant, Abdou Lahad LÔ n'oublie pas son professeur des Finances publiques, M. Ababacar KEÏTA, enseignant-chercheur à ladite faculté, qui a eu à l'encadrer avec la manière en année de maîtrise qu'il réussit avec brio, en 2002. Son mémoire portait sur l'« Analyse et Politiques économiques ». Une année plus tard, il sera titulaire d'un Diplôme d'Etude supérieure spécialisée (DESS) en Finance, Banque et Assurance à l'Institut supérieur de Management (ISM) de Dakar. Après sa sortie de l'Ecole nationale d'Administration (ENA) en 2005, M. Abdou Lahad LÔ a servi à Ziguinchor comme d'abord Fondé de Pouvoirs du Trésorier Payeur régional et ensuite Receveur Percepteur municipal de la même ville. De janvier 2012 à juillet 2015, il est à la tête de la Perception de Mbacké. Par la suite, il devient Percepteur de Pikine pour une durée de six (6) ans.

Monsieur Abdou Lahad LÔ est titulaire d'un Certificat de formation en connaissance de la francophonie, de la décentralisation et des coopérations décentralisées de l'Université Jean Moulin de Lyon. Il détient plusieurs attestations de formation dont celle du Centre international de Formation et de Conseils appliqués sur «



M. Abdou Lahad LÔ

Démarche Prospective et Management de la Qualité appliqués à la Gouvernance publique et privée » à Washington, « l'Intelligence économique appliquée à la gouvernance centrale, territoriale et privée » à Montréal. A la question de savoir comment il appréhende cette nomination. Il répond sans sourciller : « avec beaucoup de plaisir et de satisfaction. C'est une marque de confiance des autorités du Trésor à l'endroit de ma modeste personne. Je me suis engagé pour servir l'administration. Un engagement sans réserve. C'est un challenge ». C'est sûr qu'il est prêt à relever le défi pour la satisfaction des usagers.

El Hadji Bassirou GAYE, TPR de Thiès, un agent chevronné au service du Trésor public

Inspecteur du Trésor depuis 2003, El Hadji Bassirou GAYE capitalise une solide expérience acquise au gré des différentes affectations avec une maturité de plus de quinze (15) ans dans les différents postes comptables, après sa sortie de l'Ecole nationale d'Administration (ENA). Nommé à la tête de la Trésorerie Paierie régionale (TPR) de Thiès lors du Conseil des ministres du mercredi 20 janvier 2021, El Hadji Bassirou GAYE sert aujourd'hui ainsi à la Cité du Rail qui a été son premier lieu d'affectation en qualité d'adjoint au Trésorier Payeur régional de 2004 à 2006. Depuis cette année, il ne cesse d'enchaîner les succès, d'avoir la confiance de ses supérieurs hiérarchiques. C'est ainsi qu'il prend les rênes de la Perception de Podor jusqu'en avril 2011 avant de servir au centre du pays, au cœur du Baol, précisément pour driver la Perception de Mbacké.

C'est à partir de 2012 que la page des perceptions se ferme. S'ouvre alors un autre chapitre du livre de la vie professionnelle d'El Hadji Bassirou GAYE. Dans la même année, il gravit un autre palier. Il dépose alors ses baluchons au sud du pays plus exactement à Kolda. Ayant la confiance du Directeur général d'alors, il devient le responsable de la TPR de la capitale du Fouladou. En 2015, il est à la tête de la TPR de Ziguinchor. D'El Hadji Bassirou GAYE, ses collaborateurs retiennent l'image d'un homme humble, qui rase presque les murs, sans aucune cuistrerie mais ferme dans ses décisions. En un mot, il est réputé discret.

Ces valeurs et principes, le nouveau Trésorier Payeur régional de Thiès les puise dans le fin fond du Saloum, à Mboss, commune située dans le département de Guiguiné, région de Kaolack, où il a vu le jour, il y a de cela quarante-cinq (45) ans. A trois (03) ans, il quitte le village avec ses parents pour s'installer à

Taba Ngoye, un quartier de la commune de Kaolack sur la route nationale menant vers Diourbel où il fait ses humanités. C'est à l'école Amadou Tanor Dieng qu'il a obtenu l'entrée en sixième, le billet d'entrée



pour les études moyennes et secondaires au collège et Lycée Valdiodio Ndiaye sanctionnées en 1996 par le Baccalauréat Série C avec la Mention BIEN.

Orienté à la Faculté des Sciences économiques et de Gestion (FASEG) de l'Université Cheikh Anta Diop (UCAD) de Dakar, le jeune scientifique n'a pas mis du temps pour obtenir ses diplômes. Maîtrise en économie en poche en 2001, El Hadji Bassirou GAYE se présenta au concours d'entrée à l'Ecole nationale d'Administration (ENA). Qu'il réussit avec brio.



Certificat

Certificate

N° 2020/89497.1

AFNOR Certification certifie que le système de management mis en place par :
AFNOR Certification certifies that the management system implemented by:

DSPL - DIRECTION DU SECTEUR PUBLIC LOCAL

pour les activités suivantes :
for the following activities:

Études, appui au Secteur Public Local, Suivi budgétaire et valorisation financière des collectivités territoriales.

Studies, support for the Local Public Sector, Budget monitoring and financial valuation of local authorities.

a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par :
has been assessed and found to meet the requirements of:

ISO 9001 : 2015

et est déployé sur les sites suivants :
and is developed on the following locations:

22 RUE VINCENS SN-SN DAKAR

Ce certificat est valable à compter du (année/mois/jour)
This certificate is valid from (year/month/day)

2020-12-08

Jusqu'au
Until

2023-12-07



SignatureFournisseur

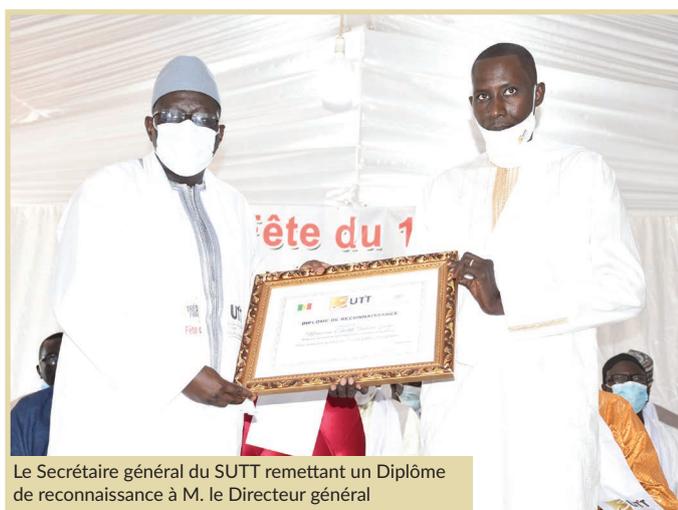


Julien NIZRI
Directeur Général d'AFNOR Certification
Managing Director of AFNOR Certification

Seul le certificat électronique, consultable sur www.afnor.org, fait foi en temps réel de la certification de l'organisme. The electronic certificate only, available at www.afnor.org, attests in real-time that the company is certified. Accreditation COFRAC n° 4-0001, Certification de Systèmes de Management, Portée disponible sur www.cofrac.fr.
COFRAC accreditation n° 4-0001, Management Systems Certification, Scope available on www.cofrac.fr.
AFNOR est une marque déposée. AFAQ is a registered trademark - CERT11 F 09/06.9/07-2020

*Flashez ce QR Code
pour vérifier la validité
du certificat*

L'ambition des autorités de la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor (DGCP) pour l'amélioration continue des conditions de travail et de vie des agents n'est plus à démontrer, elle est grande. C'est pourquoi la politique sociale occupe une place considérable dans les objectifs stratégiques de développement de l'Administration du Trésor.



Le Secrétaire général du SUTT remettant un Diplôme de reconnaissance à M. le Directeur général



Mme NDAO au nom de la LISCA remet un Diplôme de reconnaissance à M. le Directeur général

Pour opérationnaliser ladite politique, la Direction de l'Administration et du Personnel (DAP) de la DGCP, sous la houlette de Madame Sokhna Mbaye DIOP, met efficacement en œuvre un ensemble d'actions en vue d'améliorer la condition sociale des agents et de raffermir les liens sociaux. Celles-ci sont articulées autour du principe de l'assistance et de la solidarité.

Il faut également souligner que le succès de la politique sociale de la DGCP est dû aussi à la maturité et au sens des responsabilités des différents partenaires sociaux notamment les amicales, la Mutuelle du Trésor et le Syndicat unique des Travailleurs du Trésor (voir réactions).

En effet, une disponibilité constante, une assiduité vigilante, une loyauté sincère, une probité élevée, une intégrité permanente et une solidarité profonde et active ont fini de nouer et de bétonner le partenariat entre les autorités de la DGCP et ces organisations sociales.

Opportunités multiples

L'engagement et la détermination des différents acteurs de la politique sociale de la DGCP ont permis au personnel de l'Administration du Trésor de bénéficier d'opportunités multiples.

A la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor, les retombées de la politique sociale sont nombreuses. En effet, l'agent du Trésor bénéficie d'une assistance et d'un appui permanents.

A titre illustratif, à travers le Fonds des Œuvres sociales du Trésor, la DGCP opère systématiquement des appuis sociaux aux agents en difficulté relativement à la perte d'un proche parent ou à la suite d'une maladie. Ces contributions symboliques peuvent aller de un million (1 000 000) et à cinq millions (5 000 000) de Francs CFA pour les évacuations sanitaires à l'étranger. Cet appui concerne également la prise en charge des frais médicaux de tout agent qui a besoin d'une assistance médicale. Les frais y relatifs peuvent être financés jusqu'à deux millions de nos francs (2 000 000 F).

En cas d'évènements malheureux, notamment le décès d'un parent de 1er degré, un montant de 500 000 francs CFA est mobilisé pour appuyer la famille endeuillée.

Par ailleurs, chaque année, des billets de pèlerinage aux Lieux saints de l'Islam et de la Chrétienté sont aussi offerts au personnel. Ils sont offerts, en général, au cours des conférences publiques annuelles de l'Amicale des Femmes du Trésor.

Un restaurant moderne et sympathique

Dans le cadre du renforcement de la politique sociale, la DGCPT a aménagé un restaurant situé à l'immeuble abritant notamment les locaux de la Recette générale du Trésor (RGT) et du Centre de Perfectionnement et de Formation professionnelle du Trésor (CPFPT).

L'aménagement de ce restaurant est le fruit d'un engagement des autorités de la DGCPT à mettre à la disposition des agents un cadre idéal pour pouvoir prendre le déjeuner, uniquement dans le but de favoriser l'épanouissement et le confort du personnel. Ce restaurant participe ainsi à la consolidation et au raffermissement des liens entre les agents du Trésor sans distinction de grade ou de statut.

Quant à la gestion du restaurant, elle est assurée par la Mutuelle du Trésor (MT). Cette organisation, faut-il le rappeler, jouit de la confiance des autorités de la DGCPT grâce à l'expérience et la détermination de ses responsables. Il est bon à préciser que la DGCPT, avec le sens élevé du partage, subventionne les repas des agents. Depuis sa mise en place, les agents se sont appropriés ce patrimoine, l'ont conservé jalousement et entretenu régulièrement.



Le Directeur général avec (à droite) MM. le Secrétaire général du SUTT, le Secrétaire général honoraire (Mamadou KEITA), le Coordonnateur Mme le DAP, (à gauche) MM Daouda SEMBENE (ancien DG et Cheikh Moussa Camara (ancien TPE) et les membres du SUTT

Les enfants des agents de la DGCPT couvés

A l'occasion de la fête de la nativité, les enfants du personnel de la DGCPT sont comblés. En effet, l'épanouissement des enfants du personnel est également une préoccupation de la Direction générale qui organise chaque année, le temps d'un après-midi, loin des bureaux, un Arbre de Noël constituant un intense moment de communion, de joie et d'allégresse pour la grande famille du Trésor.

Outre cet Arbre de Noël, la DGCPT organise annuellement une colonie de vacances qui, jusque-là, a permis aux enfants du personnel de la DGCPT de visiter le Sénégal des profondeurs et d'autres pays comme la Gambie et le Maroc.

En effet, ces colonies de vacances constituent pour les enfants des cadres de retrouvailles et d'apprentissage de la vie en communauté. Elles sont également un moment d'épanouissement, de citoyenneté et de socialisation des enfants qui arrivent à poser des jalons de futures amitiés appelées sûrement à être solides, pérennes et fructueuses.

Les femmes honorées

Si les enfants du personnel sont choyés, que peut-on dire, alors, pour les femmes qui œuvrent tous les jours pour une administration du Trésor performante. En effet, ces femmes, réunies autour d'une Amicale, ont toujours joué leur partition. Les efforts qu'elles ont déployés sont sans conteste.

De son côté, la Direction générale, à différentes occasions, s'est engagée solennellement à accompagner l'Amicale des Femmes du Trésor du Sénégal (AFTS) pour la réalisation de son plan d'actions dans le seul but d'atteindre ses objectifs. Grâce à une subvention conséquente de la DGCPT, l'AFTS mène ses activités convenablement, sans aucune difficulté. Aussi, au titre de cet accompagnement, il est bon de rappeler l'organisation récente d'une séance de dépistage volontaire et gratuit des cancers du sein et du col de l'utérus au profit du personnel féminin, des épouses et veuves des agents ainsi que des retraitées. Cette cérémonie a été rendue possible grâce à la collaboration de la Ligue sénégalaise de Lutte contre le Cancer (LISCA). Ainsi, près de cent cinquante (150) femmes ont pu se faire dépister de ces deux maladies incapacitantes, dormantes, sournoises et coûteuses.

Une bonne prise en charge médicale

A ces soutiens, il faudra aussi ajouter que la DGCPT se soucie de la santé de ses agents. Les autorités ne sont pas sans savoir que la santé, pour reprendre Hippocrate, le père de la médecine, est « la plus grande bénédiction de l'homme ». C'est ainsi qu'on peut dire que la création de la Mutuelle du Trésor (MT) est une chance pour la DGCPT et ses agents.

Depuis sa mise en place, la MT, avec le soutien de la Direction générale, s'est beaucoup investie dans la prise en charge médicale et le renforcement du bien-être de ses membres et de leurs familles.

La MT demeure ce vaste espace où des femmes et des hommes, d'horizons divers, de services différents, sans distinction de grade et d'âge, mutualisent leurs forces pour promouvoir la solidarité avec comme principe : « donner à chacun les moyens d'être protégé contre les aléas de la vie ».



Fête du 1er mai, les agents en première ligne

C'est dans le même ordre d'idées que les autorités de la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor continuent de consolider les acquis et de trouver en rapport avec la Mutuelle les solutions aux différentes équations, à travers une subvention considérable pour assurer une bonne prise en charge des besoins de ses membres. C'est ainsi que la qualité des prestations offertes par la MT est saluée par tous ses membres. En somme, la Mutuelle demeure un filet social important pour le personnel et constitue un partenaire précieux pour les autorités de la DGCPPT parce qu'incarnant des valeurs qu'elles partagent ensemble.

La confiance placée par M. le Directeur général à la MT est totale. C'est dans cet

esprit que la DGCPPT lui a confié l'organisation des deux éditions de la fête pour les retraités du Trésor qui est un hommage dédié à des agents d'exception, des travailleurs infatigables, artisans discrets mais héroïques de l'administration publique. Partout dans le réseau du Trésor, ils ont donné, sans compter, leurs forces, leurs privations, leurs souffrances et même leur vie pour améliorer, du moins maintenir le niveau de performance de la DGCPPT dans la réalisation des politiques publiques.

Une conseillère du travail pour un suivi psychologique

Toujours dans le souci d'améliorer la condition sociale du personnel, les autorités se sont attachées les services d'une Conseillère du Travail. Sa mission est de mener à bien la politique sociale de la DGCPPT. Pour se faire une idée de la situation sociale des agents, elle va établir :

- un audit social et diagnostic social avec, l'état des lieux sur les acquis sociaux, sur les attentes du personnel, sur les indices de satisfaction des attentes du personnel,
- l'état des lieux et une visite d'imprégnation dans toutes les quatorze (14) régions, pour la confection de base de données fiables sur le nombre de veuves, d'orphelins, de grands malades, d'agents incarcérés, d'agents en situation difficile (problème psychologique et ou comportemental, difficulté financière, difficulté d'intégration) d'agents handicapés, ou de leurs enfants en situation de handicap (auditif, physique, mental, langagier et visuel), le nombre d'enfants ayant des difficultés scolaires, comportementales et ou déviantes,
- un plan d'actions 2021- 2022 ou toutes les composantes du personnel et leurs familles seront incluses (les cadres, le personnel intermédiaire, le personnel d'appui, les conducteurs, les amicales, les Mutuelles, les coopératives d'habitat, l'amélioration de la gestion du restaurant, les veuves, les orphelins, les grands malades, les agents incarcérés, les retraités, les techniciens de surface).

Ce plan d'actions intégrera toutes les mobilisations sociales, sanitaires, récréatives, sportives, humanitaires, le renforcement de capacités des amicales, de la Mutuelle et du Syndicat.

L'on mettra également le focus sur l'agent dans sa globalité (ses relations professionnelles, sa famille, son accompagnement pré et post retraite).

Chaque agent bénéficiera d'un accompagnement global et participatif en cas de besoin sur le plan :

- psychologique (entretiens individuels, counsellings, thérapie familiale, avec des références chez des spécialistes au besoin)
- social (visites à domicile, visite dans les lieux de travail),
- sanitaire (visites dans les hôpitaux, dépistage volontaire, accompagnement des agents malades et leurs familles dans les structures sanitaires, les évacuations sanitaires à l'étranger),
- scolaire pour les enfants (les enfants ayant des difficultés scolaires),
- financier (appui financier en cas d'évènements heureux, malheureux, et en cas de maladies engendrant des dépenses lourdes). Sur ce point je précise qu'il ne sera pas question que le fonds social soit utilisé comme un « guichet automatique » ; une enquête sociale et un diagnostic objectif seront la base de tout appui financier.

Climat de confiance entre la DGCPT et le SUTT

Toujours dans ce sillage, on ne note aucun nuage entre la Direction générale et le Syndicat unique des Travailleurs du Trésor (SUTT). Comme les autres partenaires sociaux, la Direction générale entretient de solides relations avec le Syndicat unique des Travailleurs du Trésor (SUTT). La preuve par les propos tenus par M. Madiakhaté NIANG, ancien secrétaire général dudit syndicat : « Les préoccupations du SUTT ont toujours été entendues et prises en charge ». Il l'a dit, devant M. le Directeur général de la Comptabilité publique et du Trésor, à l'occasion du 3e congrès ordinaire du syndicat, tenu le 05 octobre 2019 au « Grand Théâtre national » de Dakar.

Le Directeur général a été un interlocuteur constant du SUTT. Toutes les questions posées par l'organisation syndicale ont été discutées avec méthodologie. Beaucoup ont connu des avancées. Son successeur, M. Bamba CISSE est dans la même dynamique en rassurant les autorités de sa volonté à développer un partenariat fécond dans un cadre de dialogue social vrai et sans animosité. Lors de la célébration de la fête du Travail 2021, M. Bamba CISSE a magnifié encore les efforts de Monsieur le Directeur général, qui n'a jamais hésité à les écouter, ni lésiné sur les moyens pour les accompagner dans leurs activités.

Monsieur le Directeur général a toujours réitéré sa disponibilité et son ouverture au dialogue dans « le souci exclusif d'un repositionnement institutionnel de l'administration du Trésor ». Sa conviction est de mener « un syndicalisme de dialogue, de compromis sans compromission, de partenariat car le syndicalisme de combat a bien des cas plus desservi nos administrations qu'il n'a permis d'atteindre des objectifs significatifs parce qu'installant un malaise contre-productif ».

Les autorités de la DGCPT sont conscientes du rôle des hommes et des femmes dans une administration comme celle du Trésor. Ces agents dont l'importance est toute particulière demeurent une source de dynamisme. Sans leurs savoirs faire, leurs compétences ou leurs expériences, les machines, les techniques ou autres outils ne pourraient servir à rien. C'est effectivement à travers les facultés d'adaptation et d'intervention de ces hommes et femmes que l'administration, dans son ensemble, connaîtrait un progrès.

Au final, il apparait donc que la politique sociale occupe une place considérable dans les préoccupations de nos dirigeants. Ceci, pour une meilleure quiétude du personnel.

Les organisations constituées du Trésor sont des partenaires de qualité de la Direction générale. Elles constituent un maillon essentiel de la politique sociale initiée par les autorités de l'administration du Trésor. Ces organisations, à savoir l'Amicale des Femmes du Trésor, l'Amicale des Inspecteurs du Trésor, l'amicale des Contrôleurs du Trésor, l'Amicale des Agents comptables du Sénégal, l'Amicale des Chauffeurs du Trésor, la Mutuelle du Trésor, le Syndicat unique des Travailleurs du Trésor, se sont constamment engagés à œuvrer pour la réussite des missions confiées à notre administration. "ECHOS DU TRÉSOR" leur a ouvert ses colonnes afin de recueillir leurs impressions sur la politique sociale. Témoignages.

Félicitations et encouragements de l'AFTS au Directeur général pour sa pertinente politique sociale

Madame DIOUF Khadidiatou Kébé, spécialiste en décentralisation et conseillère aux affaires communales à la Recette Perception municipale (RPM) de Dakar, préside aux destinées de l'Amicale des Femmes du Trésor du Sénégal (AFTS) qui est une association à but non lucratif regroupant les femmes travaillant au sein de l'Administration du Trésor public, les détachées, mises à la disposition du Trésor ou admises à la retraite.

L'objectif de l'Amicale est d'œuvrer pour l'unité, la cohésion, la solidarité entre ses membres mais aussi pour leur promotion et leur épanouissement socio-économique et professionnel. Par ailleurs, l'Amicale contribue activement à la mise en œuvre de la politique sociale de la DGCPT et au développement de notre pays.

« Nous avons d'excellents rapports de collaboration notamment dans le cadre de la politique sociale de la DGCPT avec tous les directeurs qui se sont succédé à la tête de l'institution. Le Directeur général Monsieur Cheikh Tidiane

DIOP s'est inscrit dans la voie de la continuité pour hisser davantage le flambeau de cette belle collaboration avec l'appui de qualité de la Direction de l'Administration et du Personnel (DAP). L'AFTS a toujours bénéficié de la confiance des autorités de la DGCPT pour organiser diverses activités au profit du personnel du Trésor et de ses enfants.

Par sa démarche inclusive, le Directeur général implique l'Amicale dans toutes les activités du Trésor public. Il invite l'AFTS à participer à toutes les réflexions impactant le personnel ou la marche de l'institution. Vous me permettez de le remercier très sincèrement et lui témoigner notre reconnaissance ainsi qu'à toute son équipe au nom de l'ensemble des membres de l'Amicale.

Il faut préciser que l'Amicale est soutenue et accompagnée par la DGCPT de façon constante sur tous les plans : (moral, financier, et technique). La DGCPT ne lésine pas sur les moyens pour nous permettre de réussir nos différentes activités.

En plus d'une subvention annuelle, il y a, à chaque fois que de besoin, des appuis ponctuels apportés à l'Amicale. Evidemment, tout cela a un impact très positif sur tous les membres mais aussi sur tout le personnel.

Les actions de la DGCPT à l'endroit de l'AFTS sont nombreuses. On peut, entre autres, citer :

- l'offre de billets pour permettre aux membres d'effectuer le pèlerinage aux Lieux saints de l'Islam et de la Chrétienté ;
- l'organisation, chaque année, d'une colonie de vacances pour les enfants du personnel ;
- l'organisation, chaque année, d'un Arbre de Noël pour les enfants du personnel.

Je peux dire qu'il y a la contribution très appréciée de la DGCPT à toutes nos activités sociales. Nos plus grandes réussites, avec le soutien matériel, humain et financier de la DGCPT, ont été :

- les conférences religieuses; dont les éditions 2018 et 2019 ont été co-organisées avec l'Amicale des Femmes des Impôts et des Domaines.

POLITIQUE SOCIALE

L'homme au centre des préoccupations

les dons aux hôpitaux (service cancérologique de l'hôpital Aristide Le Dantec avec qui nous avons noué un partenariat depuis quelques années;

- l'aide aux pouponnières de Mbour, de Nianing et de Kaolack), au village SOS de Dakar, au Centre Talibou Dabo de Dakar, à des daaras, à des sinistrés
- le soutien à des malades et personnes vulnérables ;
- la grande soirée de gala organisée avec le Super Etoile et Youssou NDOUR en partenariat avec toutes les amicales du Trésor ;
- la contribution à la lutte contre la pandémie de la Covid-19 à hauteur de cinq millions cinq cent mille (5.500.000) de Francs CFA avec les Amicales des Inspecteurs, des Agents comptables et des Chauffeurs
- la contribution à la lutte contre la pandémie de la Covid-19 de trois millions (3.000.000) sur

fonds propres de l'Amicale des femmes du trésor.

L'AFTS félicite et encourage le Directeur général de la Comptabilité publique et du Trésor pour sa belle politique sociale adossée à celle du Ministère des Finances et du Budget. Cette politique sociale profite notamment aux femmes, aux enfants et à toute la famille du Trésor.

En réalité, l'Amicale est très honorée par cette marque de confiance. Les différentes éditions de colonies ont connu des succès éclatants. Elles se sont déroulées dans des cadres somptueux et riches culturellement, au cours desquelles, les enfants ont découvert et appris énormément de merveilleuses choses notamment à l'hôtel Mermoz de Saint Louis, à l'hôtel Bougainvillier de Saly-Mbour, à l'hôtel Cisco de Cap Skiring, à l'hôtel les Palétuviers de Toubacouta, en Gambie et au

Maroc. C'est le lieu de remercier la DGCPT, l'Agence internationale de Voyage de Loisirs et de Tourisme (AIVLT) et son Directeur Ndiassé GNING, ainsi que les membres de l'Amicale pour leur engagement.

L'édition 2020 était prévue pour l'Espagne, et à cet effet, Madame le Directeur de l'Administration et du personnel, le Directeur général de l'AIVLT et moi-même avons effectué un voyage de prospection en Espagne dans les Iles Canaries au début de mois de Février 2020.

Mais du fait de la Covid-19, l'organisation de cette colonie a été annulée. En un mot, les cibles, les principaux bénéficiaires des actions de l'AFTS avec la collaboration de la DGCPT sont très satisfaits et ne manquent pas de nous manifester leur reconnaissance.



Mme DIOUF Khadidiatou Kébé face à la Presse

La subvention annuelle accordée par la DGCPT à la Mutuelle passe de 10 à 20 millions depuis 2014

La Mutuelle du Trésor (MT) est portée sur les fonds baptismaux le 10 juillet 2004. Elle est présidée par un Conseil d'Administration qui veille au bon fonctionnement de la Mutuelle. Toutefois, la gestion quotidienne de la Mutuelle est assurée par le Secrétaire exécutif en la personne de Monsieur Alioune Badara CISSE.

La Mutuelle du Trésor (MT) assure pour le compte de la DGCPT la gestion du restaurant du Trésor depuis sa création. Par ailleurs, la DGCPT lui avait confié l'organisation des dernières éditions de la fête pour les agents retraités du Trésor.

La solidarité et la participation partielle aux charges médicales et pharmaceutiques de ses membres sont les principaux objectifs de la Mutuelle du Trésor.

« Oui, nous approuvons la politique sociale de la DGCPT. La DGCPT accorde une subvention annuelle à la Mutuelle qui participe à la prise en charge des dépenses de santé, notamment les remboursements des frais des médicaments et des soins médicaux.

Dans sa volonté d'accompagner la Mutuelle, la DGCPT a décidé d'augmenter le montant de la subvention accordée annuellement à la Mutuelle qui passe ainsi de 10

à 20 millions depuis 2014.

Par ailleurs, la DGCPT a mis à la disposition de la Mutuelle du Trésor des locaux sis au Centre des Archives du Trésor de Guédiawaye. C'est l'occasion de remercier Monsieur le Directeur général de la Comptabilité publique et du Trésor pour son appui.

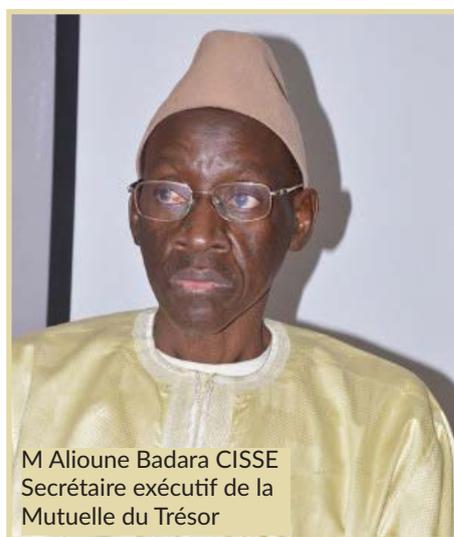
L'organisation par la DGCPT de la cérémonie de départ à la retraite de ses agents, en reconnaissance des bons et loyaux services rendus à la Nation, entre dans le cadre de sa politique sociale. Confier son organisation à la Mutuelle témoigne de l'attention que la DGCPT accorde particulièrement à notre association, mais aussi nous donne l'occasion de participer de manière active à la mise en

œuvre de la politique sociale de la DGCPT dont la finalité est d'assurer le bien-être social de la grande famille du Trésor.

L'organisation de ces manifestations a été très bien appréciée aussi bien par les bénéficiaires, les invités d'honneur que les agents du Trésor en activité.

Il convient de souligner que la Mutuelle a été invitée par le Directeur général à partager avec elle les orientations majeures de la réforme des structures, le 03 janvier 2020.

La MT a aussi apporté sa contribution à la version provisoire du Plan de Développement stratégique de l'Administration du Trésor (PDSAT) couvrant la période 2019-2023.



M Alioune Badara CISSE
Secrétaire exécutif de la
Mutuelle du Trésor

L'AMACS constate une amélioration du cadre de travail des services du Trésor

Créée en 2009, l'Amicale des Agents comptables du Sénégal (AMACS) vise à aider ses membres à mieux contribuer à l'amélioration de la gestion financière et comptable des établissements publics, agences et autres structures administratives similaires ou assimilées (EPAASASA).

L'AMACS joue un rôle d'interlocuteur entre les agents comptables et la tutelle financière, en l'occurrence le Ministère des Finances et du Budget par l'entremise de la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor (DGCPT), en particulier la Direction du Secteur parapublic (DSP).

La vice-présidence est assurée par Madame KEITA Halima Traoré, Agent comptable de l'École supérieure polytechnique (ESP) de Dakar.

« Oui, nous avons apprécié tous les actes posés sur le plan social par la Direction générale. Les membres de l'AMACS ont exprimé leurs satisfactions. C'est ainsi que nous avons constaté une amélioration du cadre de travail des services du Trésor avec la mise en place d'un restaurant, de nouveaux locaux de postes comptables. Nous saluons également l'élan de solidarité organisé par la DGCPT lors des cérémonies familiales (deuil, par exemple) et de la lutte contre la

pandémie de la COVID-19. Cependant, un besoin d'amélioration est toujours le bienvenu.

S'agissant des actes posés par la Direction générale relatifs notamment aux études, aux réflexions et formations, nous notons, entre autres, la série de formations des agents comptables, tenue entre 2016 et

2017, sur les procédures d'exécution des dépenses publiques et les séminaires de formation accompagnés de week-end récréatifs avec les familles des agents comptables.

Également nous avons pu également bénéficier de trois séries d'ateliers de formation en 2017 sur les procédures d'exécution de la dépense publique, participer aux diverses réformes initiées



Mme KEITA Halima Traoré
Vice-Présidente de l'AMACS

par la Direction générale sur la Comptabilité publique, au comité chargé de la réforme des structures de la DGCPT.

La DGCPT a associé l'AMACS au projet d'arrêté portant nomenclature des pièces justificatives de recettes, de dépenses et de trésorerie des EPAASASA, et au projet de référentiel comptable spécifique aux EPAASASA.

POLITIQUE SOCIALE

L'homme au centre des préoccupations

Les rapports entre la DGCPT et l'ACT sont de très bonne qualité

Monsieur Bakary DANSOKHO est Contrôleur du Trésor et Agent Comptable du Conseil exécutif des Transports urbains de Dakar (CETUD). Il est à la tête de l'Amicale des Contrôleurs du Trésor du Sénégal (ACTS) qui est un cadre de regroupement et d'expression des contrôleurs du Trésor, créé en 2012. L'ACTS a, entre autres, comme objectif: favoriser le développement entre ses membres des liens de solidarité et d'entraide tout en défendant leurs intérêts matériels et moraux,

contribuer à la définition et à la mise en œuvre des politiques publiques initiées par les autorités en formulant des propositions et des recommandations.

Les rapports avec la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor (DGCPT) sont de très bonne qualité avec une collaboration continue. Ils sont faits de concertation et d'écoute sur les sujets impactant les conditions de travail des membres de l'Amicale.

Effectivement, la DGCPT nous accompagne dans l'organisation de nos différentes manifestations dont les premiers bénéficiaires sont nos membres.

Plusieurs activités ont été menées en commun avec la DGCPT. Nous pouvons citer, entre autres, la participation aux travaux de commissions instituées pour traiter de questions importantes et relatives

au fonctionnement des services du Trésor public. C'est ainsi que nous avons participé aux travaux de la commission chargée de l'étude sur la réforme de l'organisation des services du Trésor.

Nous avons également été associés à toutes les manifestations à caractère social organisées par la DGCPT.

Le financement de l'ensemble de nos activités a été assuré, pour une large part, par les subventions reçues de la DGCPT. De ce fait, vous comprendrez que cette subvention a été déterminante sur tout ce que nous avons réussi à accomplir.

Nous sommes convaincus de la volonté du Directeur général et de l'ensemble de son équipe de garantir des conditions optimales de travail des agents du Trésor public. Dans ce cadre, nous saluons vivement les efforts fournis par la DGCPT à travers la politique sociale qu'elle est en train de mener, marquée fortement par l'amélioration des conditions de travail des agents. C'est ainsi que la réhabilitation, la réfection et la construction de locaux fonctionnels et mis aux normes sécuritaires sont des avancées notables.



Monsieur Baraky DANSOKHO
Président de l'Amicale des
Contrôleurs

Les chauffeurs magnifient les vertus managériales du Directeur général

Fondée en 2016, l'Amicale des Chauffeurs du Trésor (ACT) regroupe, comme son nom l'indique l'ensemble des chauffeurs du réseau comptable et des services administratifs de la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor. Le Président apporte ici un témoignage empreint d'estime et de reconnaissance à l'égard de l'autorité du Trésor, M. Cheikh Tidiane DIOP.

« J'éprouve un réel plaisir et une grande fierté pour dire toute la gratitude de l'Amicale pour le soutien indéfectible qu'il ne cesse de nous apporter.

Aussi, l'Amicale tient à magnifier les vertus managériales de Monsieur le Directeur général de la Comptabilité publique et du Trésor en qui, elle trouve une oreille attentive et bienveillante sur l'ensemble des sollicitations au titre desquelles je citerai :

- la subvention annuelle de l'Amicale : le Directeur général consent une subvention annuelle d'un montant de deux millions qui nous permet de prendre en charge nos besoins de fonctionnement et des actions sociales au profit de nos membres ;
- la formation des agents : la DGCPT a commis les services

du Conseil exécutif des Transports urbains de Dakar (CETUD) pour l'animation d'un séminaire sur « la sécurité routière, la place et le rôle des chauffeurs dans le dispositif administratif » ;

- la prise en charge sociale et médicale d'agents malades ainsi que la famille ;
- l'assistance financière et matérielle : les frais d'organisation de l'assemblée sont financés par Monsieur le Directeur général en sus des facilités d'accès pour les camarades venant de l'intérieur du pays.

Je terminerai par saluer et remercier les chefs de postes comptables, les responsables des services administratifs ainsi que Mme le Directeur de l'Administration et du Personnel. Je confonds dans ces remerciements tous les membres de l'ACT qui, de par leur engagement sincère et déterminé, contribuent fortement au succès de l'Amicale. »



Monsieur Amadou GAYE
Président de l'Amicale
des Chauffeurs du Trésor

POINT QUALITE

Consolidation de la démarche qualité

Le point qualité de ce numéro porte sur l'élargissement de la démarche qualité de la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor (DGCPT) à cinq (5) nouveaux services, les résultats des audits diagnostic et le processus de certification de la Direction du Secteur parapublic (DSP).

1. Elargissement de la démarche qualité

Dans le but de consolider les acquis du processus de mise en place du système de management de la qualité au sein de la DGCPT, les autorités ont décidé de procéder à l'élargissement des services engagés dans la certification. Ainsi, en plus de la reconduction de la Direction de l'Informatique (DI), de la Direction du Secteur parapublic (DSP) et de l'Agence comptable des Grands Projets (ACGP), cinq autres services sont intégrés dans le processus. Il s'agit de la Direction de l'Administration et du Personnel (DAP), la Trésorerie Paierie pour l'Etranger (TPE), la Paierie générale du Trésor (PGT), la Division de la Modernisation et de la Stratégie (DMS) et la Trésorerie Paierie régionale (TPR) de Thiès. Il est attendu de chacun de ces services l'élaboration d'un Système de Management de la Qualité (SMQ) qui soit en conformité avec les exigences de la norme ISO 9001 V 2015. En effet, l'adoption de ce SMQ, au-delà de la certification à la norme ISO, permettra à ces services nouvellement engagés dans la démarche qualité, d'améliorer leurs organisation et performance afin de mieux prendre en charge les besoins de leurs usagers.

2. Résultats des audits diagnostic

L'intégration de ces cinq services dans la démarche qualité de la DGCPT a débuté par l'audit de leur système de management actuellement en application. Ainsi, au cours du mois d'avril 2021, la Trésorerie Paierie pour l'Etranger (TPE) et la Division de la Modernisation et de la Stratégie (DMS) se sont adonnés à l'exercice.

Pour rappel, la mission d'audit du système de management des services est apparentée à une situation de référence. Elle permet de déceler les écarts entre le système de management actuellement appliqué au sein du service et les normes du SMQ qui conduit à la certification ISO 9001 V 2015. Cette évaluation se fait par rubrique ou item. Au nombre de quatre (4), pour chaque item, il est question de mettre en évidence, d'une part, les forces dont dispose le service et, d'autre part, les faiblesses à corriger.



Le bilan des constats a abordé ainsi pour chaque service, ses forces et faiblesses pour chacun des items suivants :

- a. Clients Parties – Intéressées – Personnels
- b. Production – Réalisation
- c. Fournisseurs – Partenaires - Sous-traitance
- d. Pilotage – Management - Système – Ressources

Pour la certification de la TPE, il est proposé de formaliser les rôles et responsabilités des membres du personnel. L'implication de l'ensemble du personnel est aussi recommandée par la consultante. Quant à la DMS, l'avis du responsable d'audit est favorable à une certification de la structure dans un délai d'un an au maximum. Selon ce dernier, le personnel dudit service a déjà reçu les prérequis nécessaires et leur implication est certaine.

Dans les prochaines étapes, il est prévu pour la TPE et la DMS de construire leurs SMQ et de bien mettre en œuvre les activités inscrites dans leurs plans d'actions. Ceci, dans le respect des délais retenus pour la certification de leurs services.



La DAP, cheville ouvrière dans le fonctionnement de l'Administration du Trésor

« ECHOS DU TRÉSOR », pour ce numéro va à la découverte de la Direction de l'Administration du personnel (DAP). Un service de la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor (DGCPT), au cœur de la gestion du personnel, un maillon essentiel dans le dispositif managerial. La DAP, avec l'ère des avancées technologiques, reste un des leviers de développement de la DGCPT, grâce à ses politiques de gestion des ressources humaines et de formation permanente du personnel.

Madame Sokhna Mbaye DIOP, le Directeur de l'Administration et du Personnel, présente aux lecteurs de « ECHOS DU TRÉSOR » la DAP qu'elle dirige depuis décembre 2018. Elle nous parle des ambitions de la DAP tout en abordant les difficultés rencontrées. Madame Sokhna Mbaye DIOP à cœur ouvert.

Quelles sont les missions de la Direction de l'Administration et du Personnel?

- gérer les crédits et fonds alloués à la DGCPT;
- assister les personnels de la DGCPT, dans la préparation des missions à l'intérieur et à l'extérieur du pays.
- assurer la gestion des moyens matériels de la DGCPT;

La Direction de l'Administration et du Personnel (DAP) est chargée de la gestion du personnel, des moyens matériels et des ressources financières ainsi que de la formation et du renforcement des capacités des agents de la Direction générale de la Comptabilité publique (DGCPT) et du Trésor.

A ce titre, elle est compétente, notamment pour:

- proposer une politique de gestion des ressources humaines et en suivre la mise en œuvre;
- proposer la politique de formation permanente du personnel et en assurer le suivi et la mise en œuvre;
- préparer les projets de budgets et autres programmes de la DGCPT et les défendre durant des conférences budgétaires;
- suivre la réalisation des programmes de construction et d'équipement de la DGCPT;



Mme Sokhna Mbaye DIOP, Directeur de l'Administration et du Personnel

Comment la Direction de l'Administration est-elle organisée ?

Conformément aux dispositions de l'article 26 de l'arrêté n°013642/MEFP/DGCPT/DCP du 13 juillet 2015 portant organisation de la DGCPT, la DAP est organisée en trois (03) divisions :

la Division des Finances et de la Logistique

Elle est chargée de:

- la préparation du budget de l'ensemble des services et du suivi de son exécution ;
- la préparation et le suivi des dossiers d'acquisition de matériels et fournitures ainsi que des travaux de construction ou de réhabilitation de postes comptables et autres ouvrages;
- la préparation et le suivi de l'exécution des autres fonds de la DGCPT ;
- la tenue de la comptabilité des matières ;
- l'assistance aux membres du personnel de la DGCPT pour l'accomplissement de toutes formalités dans la préparation des missions à l'intérieur et à l'extérieur du pays ;
- l'évaluation des besoins en fournitures et en équipements des services centraux;
- l'évaluation en relation avec les services extérieurs, de leurs besoins, en vue de leur intégration dans le projet de budget de la DGCPT.

La Division des Finances et de la Logistique est également chargée:

- de représenter la DGCPT aux conférences budgétaires ;
- d'établir, en début d'année, les plans de passation de marchés; de rédiger les divers documents de passation de marchés et d'assurer la publication des divers avis y afférents ;
- de gérer les stocks et d'approvisionner les services en matières et fournitures et divers matériels d'équipement ;



M. Mamadou KA,
Chef du Bureau des Finances

- de mettre en place une politique d'entretien et de maintenance des divers matériels de la DGCPT ;
- d'archiver les dossiers de marchés publics en vue des audits commandités par l'ARMP.

La Division des Finances et de la Logistique comprend le Bureau des Finances et le Bureau de la Logistique.

la Division des Ressources humaines et de l'Action sociale

La Division des Ressources humaines et de l'Action sociale est chargée de la gestion de l'ensemble des ressources humaines de la DGCPT. A ce titre, elle est compétente, notamment pour:

- suivre l'évolution des effectifs, dans l'espace et dans le temps, et définir les besoins en matière de recrutement ;
- veiller à l'amélioration des conditions de travail du personnel ;
- assurer le suivi des avancements avec les services du Ministère chargé de la Fonction publique ;
- assurer la répartition des divers avantages alloués aux agents de la DGCPT en conformité avec les textes législatifs et réglementaires en vigueur ;
- proposer et veiller à la mise en œuvre de la politique sociale de la DGCPT ;
- proposer et suivre la mise en œuvre de la politique de perfectionnement et de formation professionnelle des agents de la DGCPT ;
- élaborer le plan de carrière du personnel d'encadrement de la DGCPT.

La Division des Ressources humaines et de l'Action sociale comprend le Bureau des Ressources

humaines et du Renforcement des Capacités et le Bureau de l'Action sociale.

Le Centre de Perfectionnement et de Formation professionnelle du Trésor

Le Centre de Perfectionnement et de Formation professionnelle

nale d'Administration. Il propose les modules de formations, sur les métiers du Trésor aux nouvelles recrues. Il peut aussi proposer des partenariats avec de grandes écoles du pays et dans le monde, nécessaires à la mise en œuvre de la politique définie par le Président de la République. Egalement, il

Quels sont vos rapports avec les autres services, notamment ceux de la DGCPT ?

La DAP est un service support qui concourt au bon fonctionnement des directions et services de la DGCPT. Elle veille à la satisfaction des besoins exprimés, en matière de réhabilitation et d'entretien des locaux des services, d'équipements et de fournitures, en ressources humaines, en renforcement de capacités. Elle accompagne les services pour l'amélioration du cadre et des conditions de travail des agents.

La DAP assure également un accompagnement fort apprécié dans le processus de certification des services aux normes ISO 9001 version 2015.

La DAP, c'est aussi la modernisation de l'Administration et l'amélioration des conditions de travail et de sécurité des agents. Quel est l'état des lieux des projets de construction et de réhabilitation des locaux des services de la DGCPT ?



M. Alphousseny DIEME, Chef du Bureau de la Logistique

du Trésor, est chargé d'assurer la mise en œuvre de la politique de perfectionnement et de formation professionnelle et de suivre sa mise en œuvre. Il est chargé au sein de la DGCPT, de toutes les questions relatives à la formation initiale et continue des agents.

A ce titre, il assure la relation entre la DGCPT et l'Ecole natio-

mène toute enquête auprès des agents de la DGCPT, dans le but de recueillir les besoins en formation et proposer les programmes de formation appropriés.

Le Centre de Perfectionnement et de Formation professionnelle du Trésor comprend: le Bureau de la Formation initiale et le Bureau de la Formation continue.

Comme vous le savez, la DAP est chargée de l'exécution du programme de modernisation de l'Administration du Trésor notamment la construction et la réhabilitation des locaux. A ce titre, ont été réalisées :

- la construction de la Perception de Mbour inaugurée par le Ministre des Finances et du Budget en janvier 2020 ;

- la construction de la Trésorerie Paierie régionale (TPR) de Kaolack dont les travaux sont déjà réceptionnés. D'ailleurs les locaux sont actuellement occupés par les services de la TPR ;
- la réhabilitation des perceptions de Tivaouane et de Mbacké;
- la réhabilitation du bâtiment abritant le siège de la DGCPT.
- D'autres projets sont en cours d'exécution :
- le projet de réhabilitation des TPR de Fatick et de Diourbel ;
- le projet de réhabilitation et d'aménagement des locaux sis à la Rue Delmas ;
- le projet de construction des perceptions de Podor, Matam et de Kaffrine;
- la réhabilitation du bâtiment de la Recette générale du Trésor (RGT).

Au plan de l'équipement des services, quelles sont les réalisations enregistrées au niveau des différentes structures de la DGCPT ?

Les réalisations sont nombreuses. Pour l'année 2020, au même titre que les années précédentes, tous les services de la DGCPT ont reçu des dotations en mobiliers et matériels de bureau, matériels informatiques, matériels roulants. Aussi, compte tenu du contexte de la pandémie Covid-19, des équipements de protection ont été remis aux différents services sur

l'étendue du réseau du Trésor. En effet, sur instruction de Monsieur le Directeur général, les mesures suivantes ont été prises :

- distribution de gel hydro alcoolique à tous les services du Trésor,
- distribution de masques et de thermo flash à tous les services du Trésor,
- affichage dans les locaux des mesures préventives contre la Covid-19 avec la collaboration du Service national de l'Education et de l'Information pour la Santé (SNEIPS),
- acheminement des pensions de retraite et alimentaires vers les postes comptables du Trésor via EMS Sénégal,
- redynamisation des activités du comité hygiène et sécurité.

Quelles sont les difficultés que la DAP rencontre dans l'exercice de ses missions?

Elles sont liées à la complexité des procédures de passation de marchés, aux conséquences induites de la pandémie sur la mobilisation des ressources budgétaires qui constituent un facteur de blocage pour l'atteinte de certains objectifs.

Toutefois, la DAP gagnerait à disposer de locaux pour intégrer plus de cadres en matière d'exécution budgétaire, de gestion électronique des documents et d'archivages afin de faire face aux nombreux défis.

Quels sont vos rapports avec les autres structures du Ministère des Finances et du Budget, notamment la Direction des Ressources humaines ?

C'est des relations de travail et de collaboration. La Direction des Ressources humaines (DRH) joue un rôle d'interface entre les Directions et services du Département et le Ministère de la Fonction publique. A ce titre, elle appuie nos services dans le cadre de la gestion administrative du personnel et coordonne les actions en rapport avec la Fonction publique.

La DAP constitue le point focal de la DAGE du Ministère des Finances et du Budget dans le cadre la préparation de la Loi de Finance initiale (LFI) ainsi que les activités relatives à l'amélioration des conditions de travail des agents du Ministère.

Vous avez mis en place une application de gestion des ressources humaines - Gestion RH. Quel est son état d'avancement ? Quelle est sa pertinence ?

Une application de gestion des ressources humaines a été mise en place depuis mars 2018. A l'heure actuelle, le bilan est satisfaisant avec la mise à jour permanente des données du personnel. Nous avons, d'ailleurs, démarré la phase d'archivage numérique des documents administratifs de chaque agent, grâce à l'appui du Bureau de la Documentation et

des Archives de la Direction de la Comptabilité publique.

Cette application RH permet une maîtrise des effectifs. C'est un outil d'aide à la décision mais aussi de suivi des mouvements du personnel.

Néanmoins, convient-il de souligner, la réécriture du logiciel se poursuit avec le prestataire, en raison de l'identification des nouveaux besoins.

Avec la mise en place de cette application, peut-on déduire que les difficultés rencontrées dans le cadre de la gestion rationnelle des ressources humaines de la DGCPT sont derrière nous ?

Les difficultés liées au suivi des mouvements du personnel, au recrutement des profils adéquats, sont amoindries. Grâce aux statistiques données par l'application, la gestion des ressources humaines est devenue plus rationnelle.

Quels sont les axes prioritaires de votre politique de gestion des ressources humaines ?

Les principaux axes de la politique de gestion des RH sont :

- le renforcement des capacités des ressources humaines afin de relever les défis d'une gestion axée sur les résultats (atteinte des objectifs) ;
- la planification des emplois et des compétences, en mettant l'accent sur l'adéquation entre le profil et le poste occupé ;
- la mise en place des conditions

adéquates pour une bonne exécution des missions et tâches confiées au personnel.

Etre à l'écoute des attentes exprimées peut contribuer à l'amélioration de l'environnement de travail. Cet axe intègre, en effet, la dimension sociale de la gestion des ressources humaines (médecin du travail, salle de sport, suivi social et psychologique du personnel) ;

- Concernant l'efficacité de la fonction RH elle-même, la qualité du dialogue social l'analyse de la performance et la mise en place de tableau de bord constituent un enjeu majeur;
- la mise en place des conditions adéquates pour une meilleure exécution des missions et tâches confiées au personnel, être à l'écoute des attentes exprimées, cela peut contribuer à l'amélioration de l'environnement de travail et à la réduction de l'absentéisme. Cet axe intègre la dimension sociale de la gestion des ressources humaines (médecin du travail, salle de sport, suivi social et psychologique du personnel.

Quelles sont les opportunités offertes en matière de formation et de gestion des carrières ?

Plusieurs opportunités sont offertes aux agents en matière de formation et de gestion des carrières. En effet, les capacités des agents sont périodiquement renforcées à travers diverses activités de formation. On peut citer l'organisation de cours continus portant sur les métiers du Trésor, le financement des besoins individuels de formation des agents et la préparation au concours professionnel d'entrée à l'Ecole nationale d'Administration (ENA) pour les candidats en service à la DGCPT.

L'organisation de cours continus portant sur les métiers du Trésor :
Ces cours continus sont organisés



Monsieur El Hadj Amadou Diop YAGUE,
Chef de la Division des Finances et de la
Logistique

chaque année pour le renforcement des capacités des agents des hiérarchies B, C et D y compris les agents municipaux en service à la DGCPT. Ils portent principalement sur les modules suivants :

- Comptabilité de l'Etat ;
- Finances publiques ;
- Dépenses publiques ;
- Recouvrement ;
- Comptabilité et gestion financière collectivités territoriales ;
- Comptabilité privée ;
- Informatique appliquée ;
- Déontologie.

Le financement des besoins individuels de formation des agents :

Chaque année, des demandes de financement de formation individuelles des agents sont adressées à Monsieur le Directeur général de la Comptabilité publique et du Trésor. Ces demandes sont examinées par le Comité pédagogique de la DGCPT sur la base de critères définis qui répondent aux besoins du Trésor puis transmises au Directeur général, pour validation.

La préparation du concours professionnel d'entrée à l'ENA pour les candidats en service à la DGCPT :

Elle concerne les agents en service à la DGCPT candidats au concours professionnel d'entrée à l'ENA, cycles A et B. Un séminaire préparatoire est organisé avant l'ouverture du concours pour renforcer les capacités des agents sur les thématiques suivantes :

- les techniques de rédaction ;
- la culture générale ;
- le droit public ;
- les métiers du Trésor ;
- comment réussir l'entretien avec le jury.

En tant que direction support, quels sont les défis que la DAP doit relever aujourd'hui ?

Pour les défis, il s'agira :

- d'améliorer la gestion des ressources financières de la DGCPT par une exécution diligente des crédits et fonds, dans le cadre de la réforme comptable ;
- d'accompagner tous les services de la DGCPT dans la mise en œuvre de la certification ISO et l'atteinte des objectifs dans le cadre des contrats de performances ;
- de mettre tous les agents dans les conditions meilleures de performances ;
- de disposer d'une bonne politique de gestion des ressources humaines (GPEC). Il faut aussi au préalable un bon diagnostic sur les différents postes à travers les organigrammes et les profils de poste des agents (adéquation profil - poste) ;
- de veiller au renforcement permanent des capacités du personnel. Pour ce faire, tous les besoins et gaps en matière de formation devraient être identifiés ;
- d'assurer le suivi-évaluation de la politique de gestion

des ressources humaines en mettant en place des outils adaptés.

- de faire bénéficier, sur le volet social, à chaque agent d'un accompagnement global et participatif en cas de besoin sur le plan :

- psychologique (entretiens individuels, counselings, séance de psychothérapie, avec des références chez des spécialistes au besoin) ;
- social (visites à domicile, visite dans les lieux de travail) ;
- sanitaire (visites dans les hôpitaux, dépistage volontaire, accompagnement des agents malades et leurs familles dans les structures sanitaires, les évacuations sanitaires à l'étranger) ;
- financier (appui financier en cas d'événements heureux, malheureux, et en cas de maladies engendrant des dépenses lourdes) ;
- scolaire pour les enfants (les enfants ayant des difficultés scolaires, comportementales et ou des déviantes....).

Quelles sont les perspectives de la DAP ?

C'est principalement l'amélioration de l'offre de service compatible avec la dynamique de certification des services du Trésor.

La DAP prévoit la fusion des applications RH et GESTAV pour une gestion harmonisée et globale des

ressources humaines.

Avec la mise en place d'un service social dynamique, elle envisage :

- d'établir un audit social et diagnostic social avec : état des lieux sur les acquis sociaux, état des lieux sur les attentes du personnel, les indices de satisfaction des attentes du personnel, état des lieux dans toutes les 14 régions, pour la confection de base de données sur le nombre de veuves, le nombre d'orphelins, le nombre de grands malades, le nombre d'agents incarcérés, le nombre d'agents en situation difficile (problème psychologique et ou comportemental, difficulté

financière, difficulté d'intégration.....), le nombre d'agents handicapés, ou de leurs enfants en situation de handicap (auditif, physique, mental, langagier et visuel), le nombre d'enfants ayant des difficultés scolaires, comportementales et ou déviantes ;

- de proposer un plan d'action 2021- 2022 où toutes les composantes du personnel et leurs familles seront incluses (les cadres, le personnel intermédiaire, le personnel d'appui, les conducteurs, les amicales, les mutuelles, les coopératives d'Habitat, l'amélioration de la gestion du restaurant, les veuves, les orphelins, les

grands malades, les agents incarcérés, les retraités, les techniciens de surface). Ce plan d'action intégrera toutes les mobilisations sociales :

- les cérémonies officielles (présentation des vœux, décorations, passation de service, départ à la retraite) ;
- récréatives (Arbre de Noël, Colonies de vacances, Patronage) ;
- sanitaires (Dépistage volontaire, don de sang, Journée consultations médicales gratuites) ;
- éducatives (atelier de lecture, journée de l'Excellence, sorties pédagogiques dans les sites et monuments historiques) ;
- humanitaires (distribution de kits alimentaires, scolaires, de bourses d'études, aux orphelins, aux veuves, retraités, grands malades, agents incarcérés ;
- sportives (salle de sport, randonnée pédestre, matchs amicaux entre les différents corps de métiers) ;
- activités de sensibilisation et renforcement des capacités (atelier de formation en activités génératrices de revenus pour les veuves et les pré-retraités, atelier pour les veuves en développement personnel et résilience, ateliers pour les chauffeurs, les secrétaires et les agents de recouvrement sur la déontologie administrative, la gestion du stress) ;
- renforcement de capacités



Mme NDIAYE, Arame Douké Chef de la Division des Ressources humaines et de l'Action sociale



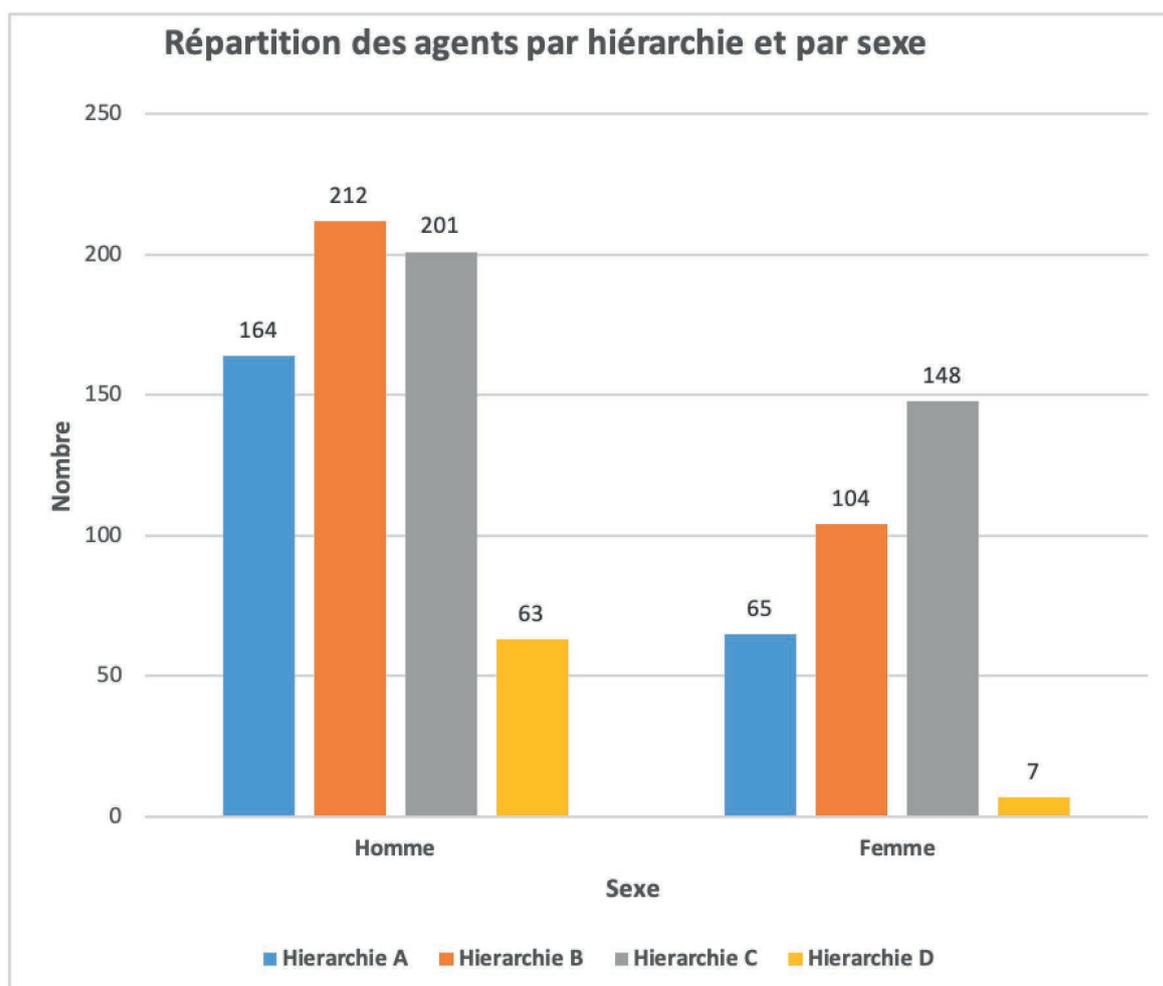
La Direction de l'Administration et du Personnel

ECHOS
DU TRÉSOR

des amicales (élaboration de plans d'actions, jumelage avec les autres amicales des autres ministères, mutuelles de santé).

Peut-on avoir une idée précise du nombre d'agents à la DGCPT ?

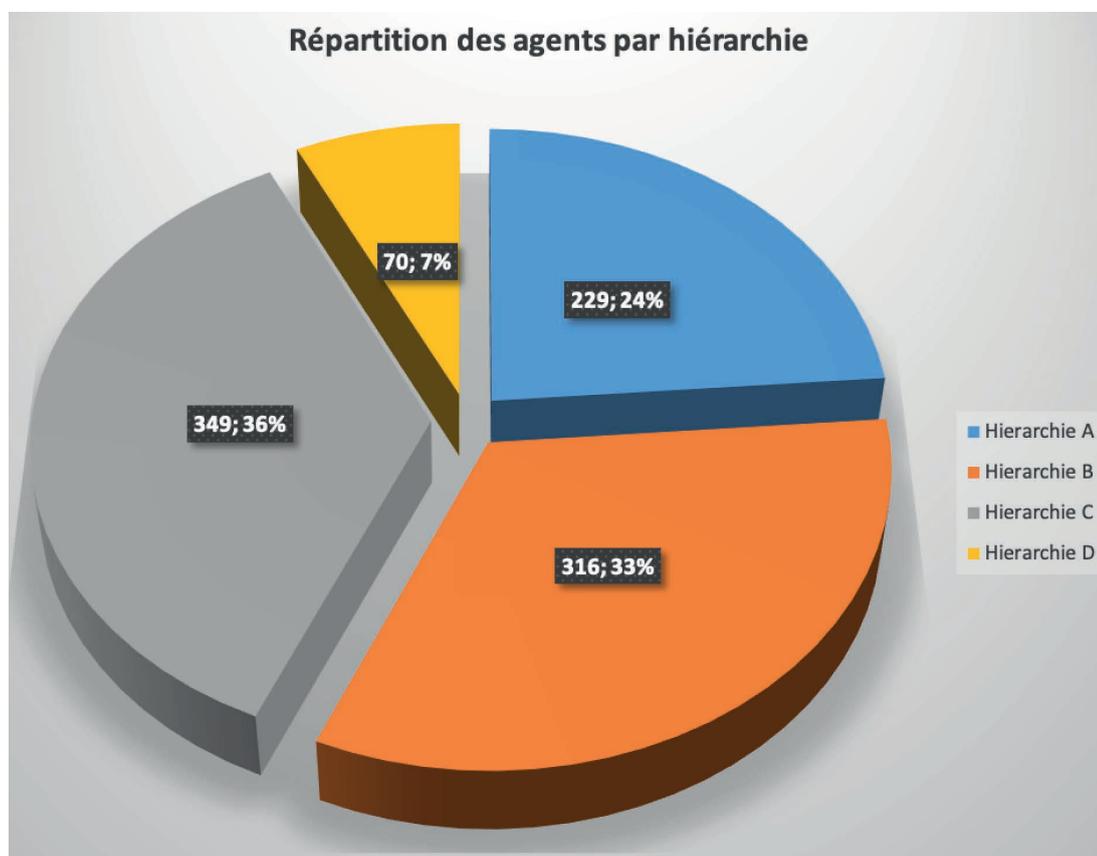
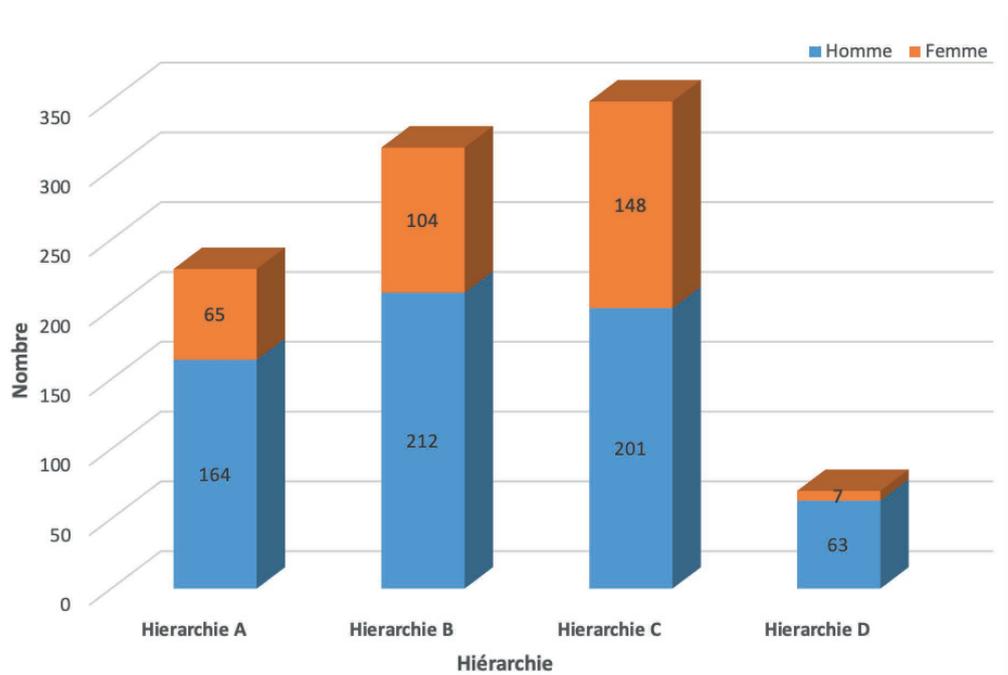
L'effectif de la DGCPT est de 964 agents en fin octobre 2020. La répartition par sexe, par catégorie, par hiérarchie, suivant les âges est décrite dans les graphiques ci-dessous :



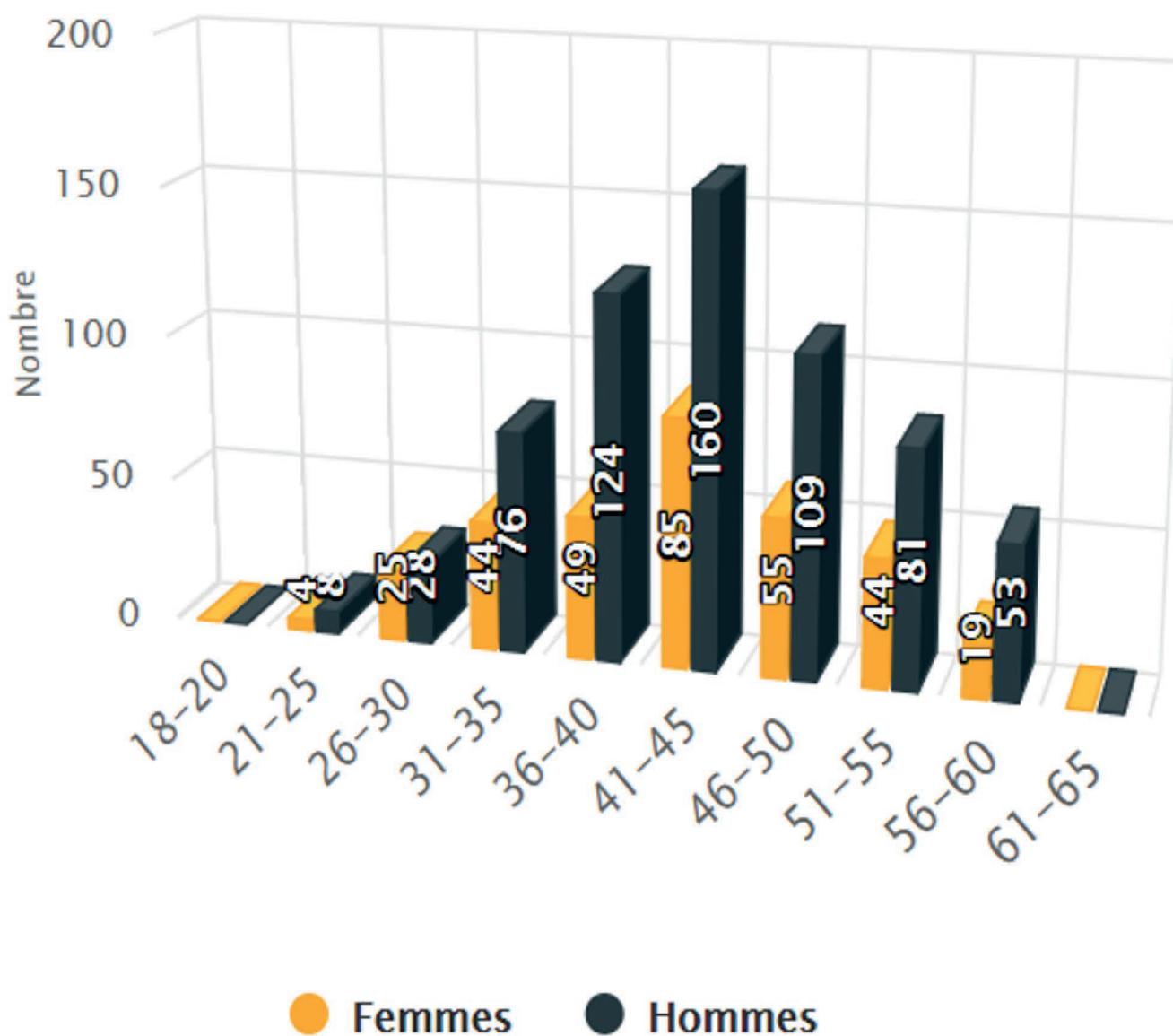
ZOOM
SUR

La Direction de l'Administration et du Personnel

ECHOS
DU TRÉSOR



Pyramide des âges des agents de la DGCPT

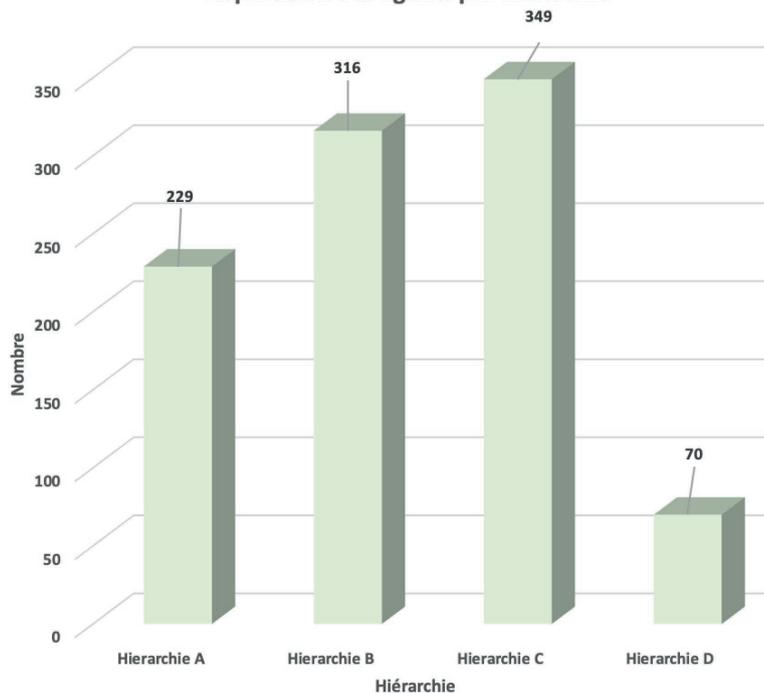




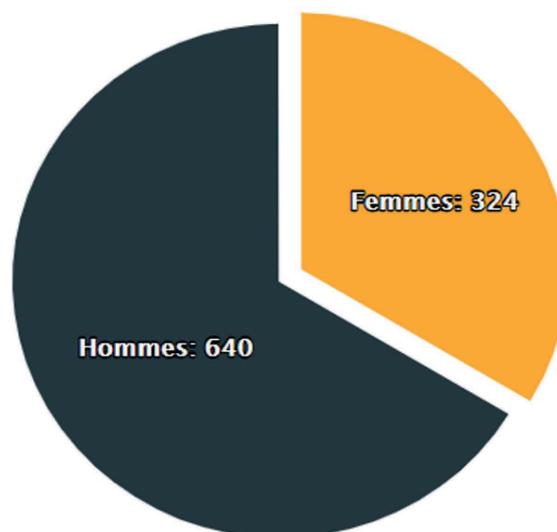
La Direction de l'Administration et du Personnel

ECHOS
DU TRÉSOR

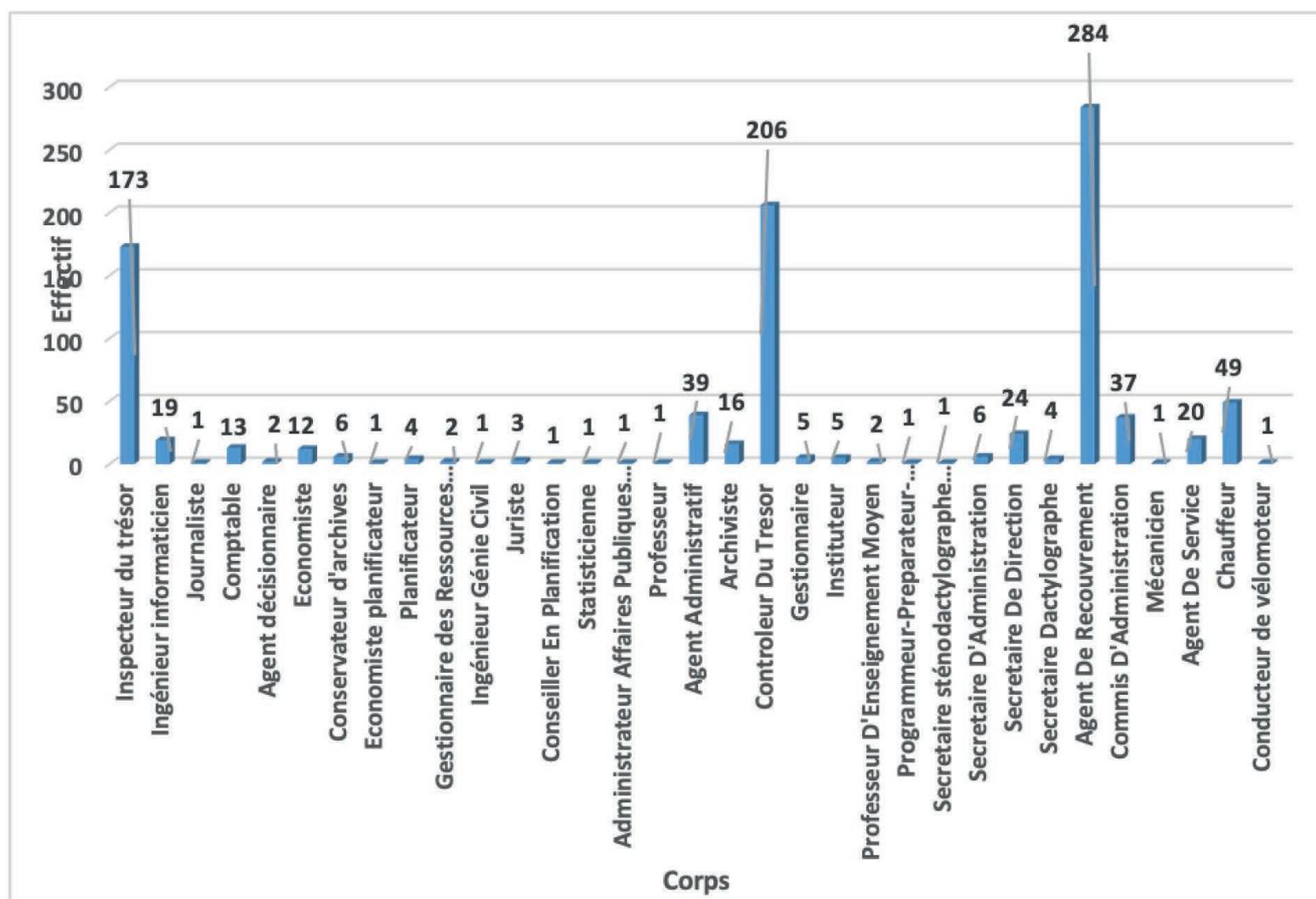
Répartition des agents par hiérarchie



Total hommes et femmes



La Direction de l'Administration
et du Personnel



Le centre de formation, un instrument de performance pour l'administration du Trésor

« Si on parle de performance au Trésor, c'est grâce à la qualité des agents qui ont reçu une bonne formation initiale certes, mais aussi grâce à la formation continue dispensée par la Direction générale ». Ces propos tenus lors de la journée du Trésor à la 28e édition de la Foire internationale de Dakar par le Directeur général de la Comptabilité publique et du Trésor cadrent bien avec la politique, l'ambition et la vision de notre administration. Projecteur sur ce centre, un des outils de perfectionnement pour l'Administration du Trésor.

A la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor (DGCPT), la formation est un des piliers sur lequel les autorités s'appuient pour maintenir l'efficacité des agents dans l'accomplissement des tâches qui leur sont confiées. Ainsi, la DGCPT a fait sienne l'assertion du Français de Monsieur Jean-Marie Peretti, un des experts respectés en Ressources humaines, qui affirme que « La formation a une fonction sociale qui permet la transmission du savoir être. C'est aussi le processus de développement et de la structuration de la personne humaine ».

Partant du fait que la formation aide les agents de l'administration du Trésor à améliorer leur rendement dans leurs fonctions respectives, les autorités de l'Administration du Trésor ont songé à mettre en place un dispositif tendant à renforcer, de façon permanente, la capacité du personnel. Ce dispositif est incarné notamment par le Centre de Perfectionnement et de Formation professionnelle du Trésor (CPFPT) que dirige, depuis août 2015, l'Inspecteur principal du Trésor M. Ibrahima DIOP.

Le CPFPT est créé par arrêté n° 00001/MEF/DGCPT du 04-01-2001 portant organisation de la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor et rattaché directement à la Direction générale à l'instar de la Division de la Comptabilité publique (DSP), la Division des Etudes économiques, des

Statistiques et de la Prévision (DEESP), l'ancêtre de l'actuelle Division des Etudes économiques et des Statistiques.

Sa mission, laconiquement expliquée, revenait à « définir la politique concernant le perfectionnement et la formation professionnelle et de suivre sa mise en œuvre ». Le bâtiment abritant ses



M. Ibrahima DIOP, Chef de Centre de Perfectionnement et de Formation professionnelle du Trésor (CPFPT)

Le centre de formation, un instrument de performance pour l'administration du Trésor



locaux se trouvent au Boulevard Djily MBAYE, en face de ce que les dakarois appellent trivialement Marché Alizé. Le CPFPT, au sein de cette bâtisse, cohabite aujourd'hui avec les services de la Recette générale du Trésor (RGT). Jadis, il était le siège des services de Dakar-source et Dakar-Centre.

Il a fallu attendre quatorze années, plus tard pour revoir de manière précise et élargie les missions assignées à ce centre. C'est dire que les autorités ont saisi l'importance et l'intérêt de la formation au Trésor dont l'administration doit faire face aux évolutions constantes de la technologie, aux exigences de l'usager. C'est ainsi que l'arrêté n° 013642 du MEFP/DGCPT/DCP du 13 juillet 2015 portant organisation de la Direction générale de la

Comptabilité publique et du Trésor a redéfini le rôle du CPFPT. En effet, ses missions consistent désormais, à assurer la mise en œuvre de la politique de perfectionnement et de formation professionnelle et de suivre sa mise en œuvre, à assurer la relation entre la DGCPT et l'Ecole nationale d'Administration (ENA) et à suivre au sein de la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor, toutes les questions relatives à la formation initiale et continue des agents.

Il revient également au CPFPT, désormais rattaché à la Direction de l'Administration et du Personnel (DAP), de mettre le curseur sur les modules de formations relativement aux métiers du Trésor destinés aux nouvelles recrues,

de proposer aussi des partenariats avec de grandes écoles du pays et dans le monde, nécessaires à la mise en œuvre de la politique définie par le Président de la République et de mener toute enquête auprès des agents de la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor, afin de recueillir les besoins en formation et proposer les programmes de formation appropriés.

Les bureaux de la formation initiale et de la formation continue composent le Centre de Perfectionnement et de Formation professionnelle du Trésor qui a été respectivement dirigé par Madame Marcelline SYLLA (2001-2006) et Messieurs Mbaye GUEYE (2007-2009), Mass DIOP (2009-2014).

Le centre de formation, un instrument de performance pour l'administration du Trésor



M. Ismaïla FAYE, agent en service au CPFPT

Le CPFPT, c'est aussi son personnel dévoué et déterminé. Il faudra le voir pour s'en convaincre. Dans son bureau, M. Ibrahima DIOP nous confie qu'il s'agit d'un personnel avec une disponibilité constante, une loyauté sincère, une probité et une intégrité permanentes. Ils sont hommes et femmes à s'activer pour faire du Centre, un service du Trésor de référence.

Ibrahima DIOP s'émerveille en jetant un regard sur leurs parcours. Mesdames Mbiddy DIOUF, l'agent administratif, assure le secrétariat, Aminata Thiaw DIOUF s'occupe de la gestion de la caisse d'avance, Mbissine Fall DIOP, Ismaïla FAYE et Mme Aïssata DIATTA sont des agents de service et le journalier Omar SANE, un agent de liaison, l'estafette de la maison qui fait des va-et-vient quotidiens entre le

centre et les différents services.

Le centre de formation du Trésor est ouvert à tous les agents, sans distinction. Compte tenu du caractère indispensable de la formation et de l'évolution technologique, M. Ibrahima DIOP est conscient que le Trésor ne peut rester inerte d'où l'urgence d'identifier les gaps de compétences de la DGCPT qui doivent être résorbés.

Il suffit pour cela, de mettre en place un dispositif d'ingénierie allant des besoins de compétences à l'évaluation de la formation en termes de retour sur investissement pour savoir si chaque agent formé a connu une évolution dans son métier. Ce dispositif passera par des référentiels de compétence permettant d'élaborer un plan de formation permettant de gérer les compétences en anticipant les évolutions en matière d'emploi et de carrière.

En d'autres termes, toutes les actions et activités de formation de toutes les structures de la DGCPT devront être regroupées dans un plan de formation permettant, à lui seul, de piloter

l'ensemble des activités et dont le seul but est de résorber les écarts de compétences.

C'est seulement dans ces conditions que la formation peut constituer un outil efficace de conduite du changement, un domaine stratégique et un levier gage de succès, de motivation et de fidélisation des collaborateurs mais surtout de performance de la DGCPT.

C'est pourquoi le renforcement des capacités des agents a toujours constitué une préoccupation des autorités de la DGCPT qui, dans le cadre de son Plan de Développement stratégique de l'Administration du Trésor (PDSAT 2019-2023) a défini des choix stratégiques devant guider l'exercice de ses missions, choix parmi lesquels le développement du capital humain occupe une place



Mme Aïssata DIATTA, agent en service au CPFPT

Le centre de formation, un instrument de performance pour l'administration du Trésor



Mme Mbissane FALL, agent en service au CPFPT

centrale. Ce choix figure en bonne place dans le Contrat d'Objectifs et de Performance (COP) signé entre le Directeur général et le Directeur de l'Administration et du Personnel pour la période 2020/2022.

Jusque-là, la formation continue, un levier important de développement des ressources humaines, a permis aux agents de s'adapter à leurs postes de travail et de s'ouvrir de bonnes perspectives de carrière à l'interne.

Idem aussi pour les nouvelles recrues de la fonction publique affectées à la Direction générale de la Comptabilité publique et

la Comptabilité de l'Etat, de la Comptabilité générale, des Dépenses publiques, de la Gestion financière des collectivités territoriales et de l'Informatique appliquée. Ces modules sont assurés par des spécialistes connaissant bien les missions du Trésor, une

du Trésor sans formation initiale. Occasion pour elles de se familiariser avec l'administration du Trésor.

Des cours axés principalement sur les corps de métiers du Trésor sont dispensés. Il s'agit, entre autres, des Finances publiques, de

façon de créer une bonne interaction pédagogique. Ces experts sont des inspecteurs du Trésor en activité ou à la retraite.

Ces cours organisés chaque année pour le renforcement des capacités des agents des hiérarchies B, C et D y compris les agents municipaux en service à la DGCPT, ont concerné en 2019 cent cinq (105) agents et porté sur cinq (5) modules à raison de vingt-cinq (25) heures par module, soit un total de cent cinq (105) heures. Au total, près de deux (200) agents ont été formés, certains ayant suivi deux (2) modules, l'objectif étant de former mille (1000) agents à l'horizon 2023.



Mme BA Mbiddy Dlouf, assistante du Chef de CPFPT

Le centre de formation, un instrument de performance pour l'administration du Trésor

Les bénéficiaires de ces formations reçoivent des attestations qui désormais sont prises en compte pour la promotion, la mutation ou la décoration des agents bénéficiaires.

Parallèlement à ces cours continus, la DGCPT reçoit des demandes de financement des besoins individuels de formation des agents toutes hiérarchies confondues. Ces demandes sont examinées par le comité pédagogique sur la base des critères définis et répondant aux besoins de la DGCPT puis transmises au Directeur général pour validation. Cette année, quinze (15) demandes ont été validées et sont en cours de financement.

Concernant la formation initiale, le Centre de Perfectionnement et de Formation professionnelle du Trésor suit de très près la formation des élèves Inspecteurs et Contrôleurs du Trésor admis aux concours d'entrée à l'Ecole nationale d'Administration (l'ENA). En effet, le CPFPT constitue un pont par lequel l'ENA passe pour former les élèves de la section Trésor.

C'est ainsi que le Comité pédagogique créé au sein de la DGCPT a, entre autres missions, celles de garantir la qualité de la formation, de proposer le cahier des charges et la liste des formateurs de la section Trésor de l'ENA. Il

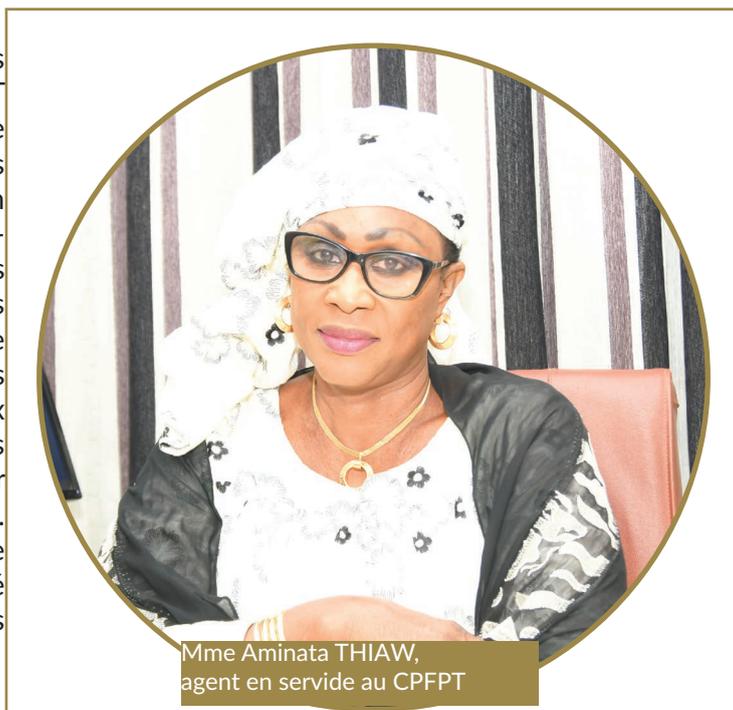
mémoire de fin d'études ainsi que la liste des encadreurs, exploite les rapports de stage, examine les demandes de financement de frais de formation des agents, réalise le bilan pédagogique annuel, procède à l'évaluation des modules et des formateurs.

Le Comité examine toutes les autres questions relatives à la formation initiale et permanente des agents du Trésor, à la formation d'agents extérieur au Trésor ou aux offres de partenariats en matière de formation.

Enfin, la DGCPT prépare ses agents au concours d'entrée à l'ENA par l'organisation d'un séminaire préparatoire. La préparation concerne les agents en service à la DGCPT candidats aux concours professionnels, cycles A et B. Celle-ci

a pour objectif de renforcer les capacités des agents (culture générale, techniques de rédaction, droit public, métiers du Trésor, entretien avec le jury).

Plusieurs agents admis aux concours professionnels, cycles A et B ont réussi en grande partie grâce à la participation aux séminaires préparatoires. L'exemple des Agents de recouvre-



Mme Aminata THIAW, agent en service au CPFPT

revient à ce Comité, présidé par le Directeur général, de proposer l'organisation, l'orientation et le contenu des formations dans le sens des besoins exprimés par les deux parties.

Ce Comité propose également les programmes des cours de spécialités en tenant compte des mutations et changements dans les missions du Trésor, les sujets de

ment comme Messieurs Seydou Nourou TRAORE et Khathie DIONE qui ont réussi au concours professionnel cycle B, mérite d'être cité.

A côté de toutes ces activités, plusieurs actions de formation, du fait de leurs spécificités, sont réalisées par d'autres directions qui travaillent en collaboration avec le

transformations en cours et faciliter la réalisation d'une meilleure cartographie des métiers ainsi que la mise en place et le déploiement des outils RH. En effet, occuper un emploi et maintenir son employabilité implique de mettre à jour ses connaissances à échéance régulière.

d'intégrer quatre autres services dans la démarche qualité. L'intérêt que les responsables de la DGCPT portent à la formation est ainsi manifeste, convaincus de son importance pour disposer d'un personnel de qualité.



M. DIOP, Chef de Centre entouré de ses collaborateurs

CPFPT. Il s'agit de la Direction du Contrôle interne, de la Direction du Secteur parapublic, de la Direction de l'Informatique, de la Direction de la Dette publique, de la Recette générale du Trésor, entres autres. En définitive, la formation, est devenue un outil indispensable pour répondre à la rapidité des

C'est toute cette synergie qui a permis à la DGCPT de gagner en performance, en professionnalisme dans le travail mais aussi et surtout de faire de bons résultats qui ont abouti notamment à la certification ISO 9001 version 2015 de la Recette générale du Trésor et de la Direction de la Dette publique et

A l'heure de la réforme comptable de l'Etat, opérationnalisée par le Trésor, renforcer la formation est devenu indispensable et le CPFPT ne se portera que mieux. Ce sera son apport pour « une administration du Trésor moderne et performante, au service du développement ».



POLITIQUE QUALITE

21 AOUT 2018



Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor

La Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor (DGCPT) est chargée, entre autres, de la centralisation et de la garde des fonds publics, du paiement de la dépense publique, de l'émission et de la gestion de la dette publique, de la tutelle financière du secteur parapublic, de la gestion de la trésorerie, de la tenue de la comptabilité de l'Etat et de la reddition des comptes publics. Ces missions sont au cœur de l'exécution des politiques publiques de l'Etat, des collectivités territoriales et des autres organismes publics.

La DGCPT se positionne, en conséquence, au cœur de la stratégie de l'Etat pour l'amélioration de la situation économique, sociale et financière à travers un cycle vertueux de croissance durable fondé sur les principes de transparence, d'efficacité et de consolidation budgétaire. Cela passe indubitablement par une réingénierie et un adaptation des processus à l'exigence des usagers à disposer d'un service public accessible, ouvert, transparent et performant qui constitue de nos jours une exigence citoyenne.

La prise en charge de ces préoccupations tient compte de l'environnement actuel particulièrement marqué par :

- la volonté des plus hautes autorités du pays à moderniser l'administration publique en droite ligne de orientations du Plan Sénégal Emergent;
- la définition et l'adoption d'un cadre de management stratégique de la DGCPT à travers le Plan de Développement Stratégique de l'Administration du Trésor (PDSAT) ;
- la signature d'un Contrat de Performance pluriannuel qui contient, entre autres, des engagements en terme d'amélioration de la qualité des prestations de service public.

Dans ce contexte, le Trésor public s'est engagé dans une démarche nouvelle en intégrant une culture qualité dans l'exécution de chacune de ses missions. Cette démarche a abouti à la certification ISO 9001 version 2015 de la Recette générale du Trésor (RGT), une première dans l'administration publique sénégalaise.

Pour la consolidation de ce résultat, les objectifs ci-après sont fixés :

1. moderniser le système d'information et améliorer les processus clefs en vue de faire respecter tous les engagements de qualité de service;
2. fiabiliser les opérations comptables en assurant leur traçabilité et leur reddition ;
3. rationaliser la trésorerie de l'Etat par la modernisation de nos moyens de paiement afin de mieux satisfaire les créanciers et fournisseurs de l'Etat ;
4. offrir à tous les déposants du Trésor public un service d'accueil de qualité et un traitement diligent de leur dossier ;
5. maintenir notre haute capacité de gestion de la dette publique et atteindre un niveau d'endettement optimal et sans risques eu égard à la soutenabilité et à la visibilité.

Ainsi, je m'engage à appuyer et à élargir la démarche qualité au niveau du Trésor public. J'apporterai tout le soutien nécessaire à la pérennisation et à l'amélioration continue de notre démarche qualité dans le respect des exigences légales et réglementaires.

J'engage tous les agents et services de la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor à participer à l'effort commun de transparence, d'ouverture et de rigueur dans la mise en œuvre réussie de notre système de management de la qualité gage de notre adhésion au renouveau du service public et de la modernisation de l'Etat.

**Le Directeur général de la Comptabilité
publique et du Trésor**

DECRYPTAGE

Notions de bons et obligations du Trésor

ECHOS
DU TRESOR

Pour ce numéro, la rubrique DECRYPTAGE se focalise sur les titres publics notamment les bons et obligations du Trésor. Certains usagers en parlent sans pour autant saisir le sens et les procédures. La Direction de la Dette publique (DDP) de la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor dirigée par Monsieur Babacar CISSE explique, de manière simple, ces termes à nos lecteurs. De la souscription au type de titre le plus utilisé dans notre pays en passant, entre autres, par les avantages de recourir à ces titres publics et les différents modes de rémunération des titres, la DDP les examine minutieusement pour une meilleure compréhension des usagers.



M. Babacar CISSE, DDP

ECHOS DU TRESOR (EDT) : Que renferment les notions de bons et d'obligations du Trésor ?

BABACAR CISSE (DDP) : Le règlement n° 06/2001/CM/UEMOA portant sur les bons et obligations du Trésor émis par voie d'adjudication par les Etats membres de l'UEMOA offre aux pays de l'Union économique ouest-africaine (UEMOA), un moyen moderne de pour lever dans l'ensemble de l'Union,

des ressources internes importantes pour la couverture de leurs besoins de financement. Les interventions des Etats se font à travers les instruments de financement sous forme de bons ou d'obligations du Trésor.

Les bons du Trésor sont des titres dématérialisés, conservés dans les livres de la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et ayant une durée normalisée, comprises entre 7 jours et deux ans, au choix de l'émetteur. Ces titres de court terme émis par les différents Etats membres, sont négociables au niveau de la zone UEMOA. Les montants retenus par la voie d'adjudication définissent un rendement moyen.

Les obligations du Trésor sont, par contre des titres publics à moyen ou long terme (3 ans et plus), émis à travers des adjudications ou par Appel publics à l'Épargne. Ils peuvent être souscrits (pour les adjudications) au-delà du taux nominal, avec décote ou surcote, comparativement à la valeur unitaire de 10 000.

Quelles sont les différentes catégories de bons et obligations du Trésor ?

Concernant les bons du Trésor qui sont émis sur le marché, il convient de distinguer les bons infra-annuel (de gestion de trésorerie) des bons de maturité d'au moins d'un an.

Par ailleurs, il est à noter qu'à la faveur du décret n°93-1116 du 30 septembre 1993, le Trésor public est autorisé à collecter l'épargne à travers divers

instruments hors marché : les bons sur formules, les bons en compte de dépôt et les bons en compte courant.

Les bons du Trésor sur formules sont des titres représentés comme leur nom l'indique, par des « formules » ou documents imprimés sur lesquels sont inscrits leur valeur et remis aux souscripteurs, en représentation des sommes ainsi prêtées au Trésor. Les bons du Trésor sur formules peuvent être souscrits pour des durées égales à 6 mois, 1 an, 2 ans et 3 ans. Les taux d'intérêts respectifs sont fixés par arrêté du Ministre en charge des finances.

Les bons en compte de dépôt sont des titres de créances matérialisés par l'inscription au crédit d'un compte de dépôt ouvert au nom du souscripteur la somme prêtée au Trésor. Ces bons sont émis pour des durées pouvant aller de 10 jours à trois ans. Sont autorisés à souscrire au bon du Trésor en compte de dépôt :

- les comptables publics pour leur cautionnement;
- les officiers ministériels, les banques et établissements financiers;
- les sociétés d'assurances, les organismes de prévoyance sociale, les établissements publics à caractère industriel et commercial, les sociétés nationales; et
- les personnes physiques ou morales pour des montants atteignant au moins 100 millions de francs CFA.

Les bons en compte courant sont exclusivement réservés aux titulaires de comptes à la BCEAO (banques et établissements financiers), Ils ont une durée pouvant aller de 10 jours à 15 ans à partir de leur date d'émission. La souscription est matérialisée par l'inscription de la dette, sur ordre du Trésorier général, au crédit d'un compte titres ouvert au nom du souscripteur dans les livres de la BCEAO.

Concernant les obligations du Trésor, on distingue celles émises par adjudication (sur le marché monétaire), de celles émises par Appel public à l'Épargne sur le marché financier régional.

Qui peut souscrire à ces titres publics ?

La souscription primaire des bons du Trésor et obligations du Trésor émises par voie d'adjudication est réservée aux banques, aux établissements financiers ainsi qu'aux organismes financiers régionaux disposant d'un compte courant ordinaire dans les livres de la Banque Centrale.

Les autres investisseurs, personnes physiques ou morales (sociétés d'assurance, fonds de pension ou de retraite), quel que soit leur pays d'établissement, peuvent également souscrire des bons du Trésor sur le marché primaire par l'intermédiaire de banques implantées sur le territoire de l'Union. Les soumissions directes sur le marché primaire peuvent être exclusivement réservées à une catégorie d'investisseurs (adjudication ciblée).

Pour les émissions sous forme d'appel public, les investisseurs peuvent être les même que ceux autorisés dans l'adjudication à la seule différence, qu'ils sont obligés de souscrire par l'intermédiaire d'une Société de Gestion et d'Intermédiaire (SGI).

Comment souscrire à ces titres publics ?

Sur le marché monétaire (par adjudication), les souscripteurs autorisés doivent déposer leurs soumissions (pour leur propre compte ou pour le compte tiers) à travers la plateforme SAGETIL (Système automatisé de Gestion des Titres et de la Liquidité), au plus tard à l'heure indiquée dans l'avis d'adjudication. Les offres doivent indiquer clairement le montant proposé à l'achat des titres ainsi que le taux (pour les bons) ou le prix proposé (obligations du Trésor).

Les offres des différentes banques sont classées en fonction des taux les plus faibles (bons du Trésor) ou du prix le plus élevé (obligations). Les montants sont retenus en fonction des besoins de l'Etat (sans excéder 10% du montant annoncé) et de ses objectifs de coûts définis dans la stratégie d'endettement.

D ECRYPTAGE

Notions de bons et obligations du Trésor

ECHOS
DU TRÉSOR

Le règlement des achats de titres par adjudication par les souscripteurs primaires s'effectue par débit de leur compte courant ordinaire auprès de la Banque centrale, à la date de valeur de l'émission. Les souscripteurs primaires doivent prendre toutes les dispositions nécessaires pour que ces comptes soient suffisamment approvisionnés en vue d'assurer le règlement des titres qui leur sont alloués pour leur propre compte ou pour le compte de leur clientèle. Le lendemain du règlement, tous les détenteurs de compte reçoivent un relevé de leur compte titres, confirmant les mouvements et indiquant les derniers soldes. A la date de valeur de l'émission, le produit des souscriptions retenues est porté au crédit du compte courant ordinaire du Trésor national émetteur ouvert dans les livres de la BCEAO.

Pour les souscriptions par Appel public à l'Épargne, les souscriptions se font par fiches à centraliser par les Sociétés de Gestion et d'Intermédiation. Les fonds sont centralisés par le Dépositaire central/ banque de Règlement qui abonde par la suite le compte du Trésorier général ouvert à la BCEAO.



Quels avantages y a-t-il pour un investisseur de recourir à ces titres publics ?

Pour les investisseurs, un tel placement constitue un moyen de diversification et de fructification de l'Épargne. Au regard de la conduite des États de se faire fort pour éviter tout défaut, la souscription à ces titres, garantie, également, rendement acceptable et sans risque majeur.

Par ailleurs, chaque instrument présente des avantages spécifiques. En effet, l'émission de bons du Trésor est assortie d'une rémunération payable d'avance et précomptée sur leur valeur nominale, sur la base d'un taux d'intérêt exprimé en pourcentage l'an. De même, les obligations du Trésor, permettent au-delà de la rémunération liée au taux nominal, d'encaisser des revenus supplémentaires grâce à la décote. Également, l'investisseur résidant au Sénégal, bénéficie d'une exonération d'impôt sur les revenus d'intérêts

Quels sont les différents modes de rémunération des titres émis par l'État au Sénégal ?

Les titres sont rémunérés par les intérêts qui constituent le coût de loyer de l'agent. Calculés sur la base d'un taux annuel défini en fonction de la maturité, les intérêts sont précomptés pour les bons du Trésor et payable suivant la modalité d'amortissement retenu pour les obligations.

L'autre rémunération des titres publics est la décote qui matérialise le gain engrangé par l'investisseur en acquérant une valeur nominale unitaire de 10000 à un prix inférieur.

Qu'est-ce qui peut conditionner le choix d'émettre un titre public donné au détriment d'un autre ?

Le choix des titres émis est en général fonction des orientations stratégiques. Les titres de court terme notamment infra annuel peuvent être utilisés dans une optique de gestion de trésorerie. Les titres de moyen

DÉCRYPTAGE

Notions de bons et obligations du Trésor

ECHOS
DU TRÉSOR

et long financent les investissements. Ils permettent également de gérer le risque de refinancement, avec des maturités longues.

En moyenne, quelle est la part des ressources issues de l'émission des bons et obligations du Trésor sur la dette publique du Sénégal?

Estimé à un montant de 1443,78 milliards, l'encours des bons et obligations du Trésor représente 76% de la dette intérieure (y compris FMI) et 16% de l'encours global à fin 2020. Comparativement à 2019, il a augmenté de 4% par rapport à l'encours global, quoique sa part sur la dette intérieure se soit réduite de 3,8% (expliquée en grande partie par l'encours du FMI qui s'est rehaussé avec le financement COVID de 266,06 milliards.

Cette tendance à la hausse de la part des bons et obligations du Trésor rentre dans le cadre de l'objectif de l'Etat de contribuer au développement du marché intérieur à fin de préserver la viabilité de la dette.

Quel est l'apport des titres publics dans la mise en œuvre des politiques de l'Etat ?

Les titres publics de plus en plus jouent un rôle important dans la couverture des besoins de financement globaux, au-delà des ressources tirées des bailleurs classiques. Ce qui permet aux Etats de résorber leur déficit et de répondre aux besoins d'investissement dans tous les secteurs. A titre illustratif, en 2020, le financement par les émissions sur le marché (687,5 milliards représente 42,86%) de la couverture des besoins. A cela, il faut ajouter les opérations de trésorerie d'un montant global de 576,84 milliards dont une partie a permis de relayer les ressources attendues des bailleurs dans le cadre de la lutte contre la COVID-19.

La BCEAO a décidé d'accompagner les Etats membres dans l'émission de titres dénommés « Bons COVID » et « Obligations de relance » (OdR 2021) sur le marché régional. Quels sont les objectifs liés à l'émission de ces titres ?

Dans le cadre de la mise en œuvre de mesures en vue de contrer l'impact négatif de la pandémie de la COVID-19 dans l'UEMOA, la BCEAO a effectivement, entre autres mesures, développé des mécanismes de financement relatifs, d'une part, à l'émission de bons du Trésor, dénommés « BONS COVID - 19 » et d'autre part aux obligations de relance.

Les bons COVID mis en place, en 2020 avaient pour objectif de préfinancer les dépenses liées à la lutte contre les effets de la pandémie, dans l'attente de la réception des ressources attendues des partenaires classiques. Ces Bons Covid-19 sont en réalité des Bons Assimilables du Trésor de maturité 3 mois émis par voie d'adjudication à des taux précomptés inférieurs ou égaux à 3,75%. Ils bénéficient non seulement de l'accès au guichet classique de la BCEAO, mais aussi de l'accès à un guichet spécial COVID de refinancement à 3 mois au taux directeur fixe de 2,5% sur toute leur durée de vie.

Les Obligations de Relance mis en place, en 2021, par la BCEAO, ont pour objectif de permettre aux Etats de mobiliser les ressources nécessaires au financement des plans de relance afin de contenir les effets de la pandémie et renouer avec les performances d'avant la crise sanitaire. Ces Obligations de relance sont refinançables au guichet spécial pour une durée de six mois au taux minimum de soumissions des adjudications.

Dans la mise en œuvre, il est noté, actuellement, une amélioration des conditions moyennes d'emprunt. Ainsi, comparativement aux émissions de l'année précédente, les taux d'emprunt pour les maturités réalisées en de 3 ans et 5 ans et 7 ans ressortent respectivement, en moyenne à 5,89% (contre 5,49%), 6,15%(contre 5,83%) et 6,30% (contre 5,97%).

D DECRYPTAGE

Notions de bons et obligations du Trésor

ECHOS
DU TRÉSOR

Pourquoi ne pas opter pour les émissions « classiques » de bons et obligations du Trésor ? Existe-t-il des différences entre ces dernières et celles relatives aux bons COVID-19 et Obligations de relance ?

Les deux modalités d'émission suivent les mêmes procédures (système de l'adjudication). Cependant, les bons COVID bénéficient et les Obligations de relance bénéficient, au-delà du guichet classique de la BCEAO, de guichets spéciaux de refinancement plus attractifs (comme développé supra).

Le Sénégal continue de recourir aux deux formes d'émissions, en fonction de leur disponibilité. A titre illustratif, en 2020, l'émission de titres à court terme s'est fait à l'exception de celle portant sur la maturité de 6 mois, sous forme de bons COVID, par contre toutes les obligations émises, étaient sous forme classique. Pour 2021, avec l'arrêt du dispositif de bons COVID, les bons devront être émis sous la forme classique, alors qu'avec le nouveau dispositif, toutes les obligations concernent celles dites de « relance ».

Les autres organismes publics peuvent-ils recourir au marché financier pour émettre des titres public ?

Oui, les autres organismes publics qui regroupent essentiellement les Collectivités territoriales, les établissements publics, les agences et autres structures administratives similaires ou assimilables, peuvent, sous certaines conditions, recourir à l'endettement.

Le cas échéant, quelles sont les conditions prescrites pour encadrer cette intervention ?

Cet endettement est encadré pour éviter, tout risque de surendettement.

Ainsi, aux termes de l'article 1er de l'arrêté n°03956 MEFP du 14 mars 2016, fixant les conditions de recours à l'emprunt, les établissements publics, agences et autres structures administratives similaires ou assimilables, les organismes publics autonomes peuvent recourir à l'endettement pour le financement de leurs investissements, lorsque leurs ressources propres sont égales au moins à 25% de leurs ressources annuelles moyennes mobilisées au

cours des trois derniers exercices. Cette disposition n'est pas applicable aux organismes publics à vocation financière.

De même, la Loi n° 2013 -10 du 28 décembre 2013 pose le principe du recours à l'endettement des Collectivités territoriales, sous réserve de l'autorisation de l'organe délibérant et de l'approbation du Représentants de l'Etat.

Enfin, l'arrêté n° 011049 du 26-06-2020 portant création, organisation et fonctionnement du Comité national de la Dette publique (CNDP) indique que tout emprunt qui atteint 2 milliards doit obligatoirement être soumis à l'avis du CNDP. A cette occasion une analyse portant sur la justification, l'intérêt, la conformité par rapport aux orientations stratégiques ainsi que la soutenabilité de l'emprunt est effectuée.

Quel est le type de titre le plus utilisé par le Sénégal ?

Le Sénégal recourt de plus en plus aux obligations du Trésor notamment de 3 ans et de 5 ans. Par exemple, en 2020, en considérant le financement, la part des obligations représente 72% (avec 37,4 % d'obligations à 3 ans et 40,4 % d'obligations à 5 ans).

A fin mars 2021, toutes les émissions sont faites sous forme d'obligations du Trésor avec 32,7% d'une maturité de 3 ans, 32,9% d'une maturité de 5 ans et 34,3% d'une maturité de 7 ans.

En considérant l'encours à fin 2020, les instruments de moyen et long terme représentent 76% dont respectivement 28,8% d'instruments à 3 ans, 23,2% d'obligations à 5 ans et 28,5% d'obligation à 7 ans.

Qu'est ce qui justifie cette situation ?

Le recours aux instruments de marché à moyen et long terme se justifie par l'option de mitiger le risque de refinancement de la dette intérieure qui a pendant longtemps pesé sur la trésorerie de l'Etat. Il permet, en outre, avec le dispositif exception mis en place en 2020 (Obligations de Relance) de réduire les coûts d'emprunt.

NOMINATIONS A LA DGCPT

Conseillers techniques

Monsieur Ibrahima TOURE, inspecteur principal du trésor, matricule de solde n°516 556/D, précédemment Chargé de mission du Directeur général de la Comptabilité publique et du Trésor, est nommé conseiller technique du Directeur général de la Comptabilité publique et du Trésor.

Monsieur Bara SECK, inspecteur principal du trésor, matricule de solde n°609 914/Z, précédemment Percepteur Dakar-Port, est nommé conseiller technique du Directeur général de la Comptabilité publique et du Trésor.

Monsieur Mor NDIAYE, inspecteur principal du trésor, matricule de solde n°611 469/A, précédemment Chargé de mission du Directeur général de la Comptabilité publique et du Trésor, est nommé conseiller technique du Directeur général de la Comptabilité publique et du Trésor.

Chargé de mission

Monsieur Ibra Soulye BA, inspecteur principal du trésor, matricule de solde n°611 505/D, précédemment Trésorier payeur régional de Diourbel, est nommé Chargé de mission.

Trésoriers Payeurs régionaux

Monsieur El Hadji Bassirou GAYE, Inspecteur principal du Trésor, matricule de solde n° 606 922/C, précédemment Trésorier payeur régional de Ziguinchor, est nommé Trésorier payeur régional de Thiés, en remplacement de Monsieur Mamadou Ibrahima LY appelé à d'autres fonctions.

Monsieur El hadji Abdoul Aziz DIOP, Inspecteur principal du Trésor, matricule de solde n° 616 247/F, précédemment percepteur de Mbacke, est nommé Trésorier payeur régional de Kolda en remplacement de Monsieur Mame Alassane DIAGNE appelé à d'autres fonctions.

Monsieur Abdou Lahad LO, Inspecteur principal du Trésor, matricule de solde n° 611 515/C, précédemment percepteur de Pikine, est nommé Trésorier payeur régional de Ziguinchor en remplacement de Monsieur El hadji Bassirou GAYE appelé à d'autres fonctions.

Monsieur Mame Alassane DIAGNE, Inspecteur principal du Trésor, matricule de solde n° 611 503/I, précédemment Trésorier payeur régional de KOLDA, est nommé Trésorier payeur régional de Diourbel en remplacement de Monsieur Ibra Soulye BA appelé à d'autres fonctions.

Fondés de pouvoirs

Madame Mame Diarra Bouso SY, inspecteur du trésor, matricule de solde n°681 581/A, est nommée fondé de pouvoirs du Trésorier payeur régional de Kaolack.

Monsieur Mamadou dit Doudou DIAKHATE, inspecteur du trésor, matricule de solde n°601 071/M, est nommé fondé de pouvoirs du Trésorier payeur régional de Saint-Louis.

Monsieur Keye Niane Roger NGOM, inspecteur du trésor, matricule de solde n°681 574/M, est nommé fondé de pouvoirs du Trésorier payeur régional de Tambacounda.

Chef de Division

Monsieur Fallé Diatta KAMA, inspecteur principal du trésor, matricule de solde n°611 506/E, précédemment percepteur de Tivaouane, est nommé chef de la Division des Etudes et de la Réglementation à la Direction de la Comptabilité publique de la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor.

Monsieur El Hadj Amadou Diop YAGUE, inspecteur principal du trésor, matricule de solde n°616 331/J, en service à la Direction de la Comptabilité publique (DCP), est nommé chef de la Division des Finances et de la Logistique à la Direction de l'Administration et du personnel de la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor.

Madame Aïssatou Gueye DIALLO, inspecteur principal du trésor, matricule de solde n°624 541/F, précédemment mandataire du receveur général du Trésor, est nommée chef de la Division des Relations institutionnelles de la Direction du Secteur parapublic de la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor.

Madame Diégane THIAM, inspecteur principal du trésor, matricule de solde n°616 215/E, précédemment receveur percepteur municipal de Dakar Bourguiba, est nommée Chef de la Division du Suivi budgétaire et de la Valorisation financière à la Direction du Secteur public local de la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor.

Monsieur Seyni MBENGUE, inspecteur principal du trésor, matricule de solde n°601 451/G, précédemment agent comptable de l'Agence de la Couverture universelle (ACMU), est nommé Chef de la Division de la Qualité comptable et de la Gestion des Risques à la Direction du Contrôle interne de la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor.

Monsieur Aliou DIOUF, inspecteur principal du trésor, matricule de solde n°624 522/C, précédemment Chef de le Gestion de la Dette et de l'information à la Direction de la Dette publique, est nommé Chef de la Division des Etudes économiques et des Statistiques (DEES) de la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor.

Chef de bureau

Monsieur Baye Doudou GUEYE, inspecteur du trésor, matricule de solde n°608 860/L, est nommé chef du Bureau de l'Analyse et de la Valorisation financière de la Division du suivi Budgétaire et de la Valorisation financière de la Direction du Secteur public local.

Madame Fatou Djiby DIOP, inspecteur du trésor, matricule de solde n°696 318/G, est nommée chef du Bureau de l'Expertise juridique à la Division des Etudes et Réglementation de la Direction de la Comptabilité publique.

Monsieur Mouhamadou NDIAYE, inspecteur du trésor, matricule de solde n°609 856/F, est nommé chef du Bureau des Etudes à la Division des Etudes de la Direction du Secteur public local.

Monsieur Abdou Karim DIALLO, inspecteur du trésor, matricule de solde n°693 343/A, est chef du Bureau des Requêtes à la Division des Requêtes et du Contentieux à la Direction de la Comptabilité publique.

Madame Aminata GUEYE, gestionnaire des ressources humaines, matricule de solde n°606 296/G, est nommée chef du Bureau des ressources Humaines de la Division des Ressources humaines et de l'Action sociale de la Direction de l'Administration et du Personnel

Madame Ndeye Oulèye SARR, conseillère en travail social, matricule de solde n°615 874/E, est nommée chef du bureau de l'Action sociale de la Division des Ressources humaines et de l'Action sociale de la Direction de l'Administration et du Personnel.

NOMINATION D'AGENTS COMPTABLES DANS LES ORGANISMES PUBLICS

Monsieur Oumar SALL, Agent de recouvrement, matricule de solde n° 618 138/G, est nommé Agent comptable de l'Agence nationale pour les Energies renouvelables (ANER), en remplacement de Monsieur Alioune Badara LO ;

Monsieur Amadou Waly SECK, Agent de recouvrement, matricule de solde n°662 485/A, est nommé Agent comptable du Musée des Civilisations noires (MCN), en remplacement de Monsieur Louis NDIAYE, admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite ;

Monsieur Alioune Badara LO, Contrôleur du Trésor, matricule de solde n° 625 085/L, est nommé Agent comptable de l'Agence pour le Logement des Forces armées (ALFA) ;

Madame Aïssatou Diallo NDIAYE, Contrôleur du Trésor, matricule de solde n°616 083/P, est nommée Agent comptable du Fonds de Financement de la Formation professionnelle et technique (3FPT), en remplacement de Madame Ndeye Dior SOU MARE DIOP ;

Madame Aminata DIOP DIEME, Inspecteur du Trésor, matricule de solde n° 606 918/D, est nommée Agent comptable de l'Office national de l'Assainissement du Sénégal (ONAS), en remplacement de Monsieur Babacar MBENGUE ;

Monsieur Cheikh Tidiane NIANG, Contrôleur du Trésor, matricule de solde n° 611040/J, est nommé Agent comptable de l'Office des Forages ruraux (OFOR), en remplacement de Monsieur Cheikh SARR ;

Monsieur Serigne Mbaye NDIAYE, Inspecteur du Trésor, matricule de solde n°624521/0, est nommé Agent comptable du Fonds pour l'Habitat social (FHS) ;

Monsieur Babacar MBENGUE, Inspecteur du Trésor, matricule de solde n° 616249/0, est nommé Agent comptable de l'Agence nationale pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes (ANPEJ), en remplacement de Monsieur Madiakhate NIANG ;

Monsieur Oumar SECK, Inspecteur du Trésor, matricule de solde n° 504438/Z, Percepteur de Matam est nommé cumulativement avec ses fonctions Agent comptable de l'Institut supérieur de Formation professionnelle (ISEP) de Matam, en remplacement de Monsieur Nadjirou SARR ;



GESTION DU PERSONNEL

ECHOS DU TRÉSOR

Monsieur Abdoul Khadre DIALLO, Inspecteur principal du Trésor, matricule de solde n°516551/1, est nommé Agent comptable de l'Agence sénégalaise pour l'Electrification rurale (ASER), en remplacement de Monsieur El Hadji Mansour DIOUF ;

Monsieur El Hadji Mansour DIOUF, Contrôleur principal du Trésor, matricule de solde n°508126/H, est nommé Agent comptable du Fonds d'Entretien routier autonome (FERA), en remplacement de Monsieur Serigne Mbaye NDIAYE ;

Monsieur Mamadou LECOR, Contrôleur du Trésor, matricule de solde n° 620 750/B, est nommé Agent comptable de l'Agence nationale de la Couverture Maladie Universelle (ANACMU), en remplacement de Monsieur Seyni MBENGUE ;

Madame Ndeye Dior Soumaré DIOP, Contrôleur du Trésor, matricule de solde n° 620 762/A, est nommée Agent comptable de l'Agence nationale de la Petite Enfance et de la Case des Tout-petits (ANPECTP), en remplacement de Madame Aissatou Diallo NDIAYE ;

Monsieur Cheikh SARR, Contrôleur du Trésor, matricule de solde n° 634 395/H, est nommé Agent comptable de la Commission électorale nationale autonome (CENA), en remplacement de Monsieur Mamadou LECOR ;

Monsieur Nadjirou SARR, Agent de recouvrement, matricule de solde n° 619 247/1, est nommé Agent comptable de l'Office des Lacs et Cours d'Eau (OLAC), en remplacement de Monsieur Amadou Waly SECK ;

Monsieur Mamadou Ibrahima LY, Inspecteur principal du Trésor, matricule de solde n° 506.700/D, précédemment Trésorier Payeur régional de Thiès, est nommé Agent comptable du Centre des œuvres Universitaires de Dakar (COUD), en remplacement de Monsieur Abdoul Khadre DIALLO ;

Monsieur Ndiaye Baba GUISSÉ, Agent de recouvrement, matricule de solde n° 604 185/L, précédemment en service à la Trésorerie Paierie régionale de Saint-Louis, est nommé Agent comptable des Manufactures sénégalaises des Arts décoratifs (MSAD), en remplacement de Monsieur Ngor Tenning SENE ;

Monsieur Abdoul Aziz DIOP, Agent décisionnaire, matricule de solde n° 680 601/I précédemment en service à l'Agence comptable des Grands projets de la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor, est nommé Agent comptable du Fonds national de la Microfinance (FONAMIF) ;

Monsieur Ngor Tenning SENE, Agent de recouvrement, matricule de solde n° 619 246/J, précédemment Agent comptable des Manufactures sénégalaises des Arts décoratifs (MSAD), est nommé Agent comptable de la Compagnie du Théâtre national Daniel Sorano (CTNDS), en remplacement de Monsieur Madoki DIOP, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

AFFECTATION D'AGENTS DANS LES POSTES DIPLOMATIQUES

Madame Aïda SALL, Agent administratif, matricule de solde n°619.218/E, est affectée au Consulat général du Sénégal à Paris, en qualité d'Assistant du Payeur, avec rang de Deuxième Secrétaire



AFFECTATION D'AGENTS DE LA DGCPT

Madame Adélia LOPEZ, Commis d'administration, matricule de solde 631.717/I, précédemment en service à la Perception de Guédiawaye, est affecté à la Paierie de Rufisque

Monsieur Mamadou SECK, Contrôleur du Trésor, matricule de solde 625.080/Q, précédemment en service à la Direction du Secteur public local, est affecté à la Direction du Secteur parapublic

Monsieur Chérif Cheikh Ahmed Fadel DIALLO, Agent de service, matricule de solde 619.531/G, précédemment en service à la Trésorerie paierie régionale de Tambacounda, est affecté à la Perception de Kédougou

Monsieur Mamadou NDONG, Chauffeur, matricule de solde 640.478/C, précédemment en service à la Trésorerie paierie régionale de Tambacounda, est affecté à la Perception de Kédougou

Madame Fatimata SALL, Agent administratif, matricule de solde 654.884/A, précédemment en service à la Direction de l'Administration et du Personnel, est mis à la disposition du Coordonnateur de la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor ;

Madame Aïssatou DIATTA, Agent de service, matricule n°617.574/J, est affectée au Centre de Perfectionnement et de Formation professionnelle du Trésor (CPFPT)

Monsieur Mouhamadou Moustapha NDOUR, Commis d'administration, matricule n°631.940/A, est affecté à la Division des Ressources humaines et de l'Action sociale (DAP)

Monsieur Issac Amour Danty Malack MINGOU, Contrôleur du Trésor, matricule de solde n°620.752/Z, précédemment en service à la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor, est affecté à la Trésorerie Paierie pour l'Etranger (TPE)

Monsieur Serigne FAYE, Agent administratif, matricule de solde n°662.484/B, précédemment en service à la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor, est affecté à la Direction du Secteur Parapublic (DSP)

Monsieur Mouctar THIAM, Statisticien économiste, matricule de solde n°694.755/F, précédemment en service à la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor, est affecté à la Division des Etudes économiques et des Statistiques (DEES)

Le Stress, l'anxiété et la déprime constituent des réactions de l'organisme à une agression ou un état de trouble psychique causé par la crainte d'un danger, dont les conséquences sur la vie sociale, professionnelle et affective des malades ne sont pas sans gravité.

Vous vous sentez stressé, anxieux ou déprimé ? Les explications présentées ci-après vous permettront de faire face au stress, à l'anxiété et à la déprime.

Qu'est-ce que le stress ?

Le stress est une réponse physiologique normale à une situation anormale. Il fait partie intégrante de notre existence. Il permet à notre organisme de s'adapter aux multiples événements positifs ou négatifs que nous vivons, comme une naissance, un mariage, la perte d'un emploi, etc. Le stress apparaît et disparaît de lui-même, selon que l'on est en présence ou non de facteurs de stress (par exemple, si vous êtes stressé au travail, mais que ce stress s'atténue le soir ou la fin de semaine, on peut penser que des facteurs de stress sont liés à votre travail).

Qu'est-ce que l'anxiété ?

Contrairement à la peur qui est une réponse à une menace définie

et bien réelle, l'anxiété est une réponse à une menace vague ou inconnue. L'anxiété se manifeste lorsque nous croyons qu'un événement dangereux ou malheureux peut survenir et que nous l'anticipons. Chaque personne peut vivre de l'anxiété à des degrés et à une intensité qui lui sont propres. Sa perception de l'événement aura une grande influence sur l'intensité de l'anxiété vécue.



Qu'est-ce que la déprime ?

Selon le Multidictionnaire de la langue française, « la déprime est un état passager de lassitude, de découragement et de tristesse ». La déprime peut se manifester de différentes façons, tant sur les plans physique que psychologique, et son intensité varie d'une personne à l'autre.

Manifestations possibles liées au stress, à l'anxiété et à la déprime

Les réactions de stress, d'anxiété et de déprime peuvent se manifester de plusieurs manières chez une personne, et ce, sur divers plans (physique, psychologique, émotionnel, comportemental).

Sur le plan physique

- Maux de tête, tensions dans la nuque, problèmes gastro-intestinaux, etc.
- Difficultés de sommeil
- Diminution de l'appétit
- Diminution de l'énergie, sensation de fatigue
- Etc.

Sur les plans psychologique et émotionnel

- Inquiétudes et insécurité en lien avec le virus
- Sentiment d'être dépassé par les événements, impuissance
- Avoir un discours intérieur n'étant pas toujours le reflet de la réalité
- Vision négative des choses ou des événements quotidiens
- Présence de sentiments de découragement, d'insécurité, de tristesse, de colère
- Etc.

Sur le plan comportemental

- Difficultés de concentration
- Irritabilité, agressivité
- Pleurs



- Isolement, repli sur soi
- Difficulté à prendre des décisions
- Augmentation de la consommation d'alcool, de drogues et de médicaments
- Etc.

Quelques moyens d'améliorer la situation

Toutes ces manifestations liées au stress, à l'anxiété et à la déprime sont normales dans un contexte de pandémie. La plupart des gens possèdent les ressources et les facultés pour s'adapter à ce type de situation. Comptez d'abord à vos façons habituelles de vous adapter aux situations difficiles. Voici également d'autres moyens pour vous aider à minimiser les répercussions de ces réactions dans votre quotidien.

S'informer

Un manque d'information ou des informations contradictoires peut augmenter ces réactions.

- Informez-vous via des sources d'information fiables.
- Méfiez-vous des nouvelles sensationnelles provenant de sources peu connues ou douteuses et prenez le temps de valider l'information auprès



des sources officielles reconnues ;

- Bien qu'il soit important de vous informer adéquatement, limitez le temps passé à chercher de l'information car une surexposition peut contribuer à augmenter vos réactions de stress, d'anxiété ou de déprime.

Prendre soin de soi

- Demeurez attentif à vos sentiments, émotions et réactions, et donnez-vous la permission de les exprimer à une personne de confiance ou de les exprimer par le moyen de l'écriture, de l'activité physique ou autre ;
- Pratiquez une activité physique qui vous permet d'évacuer votre stress et d'éliminer vos tensions ;
- Adoptez de saines habitudes de vie telles qu'une bonne alimentation et des heures de sommeil suffisantes ;
- Limitez les facteurs qui vous causent du stress ;
- • Accordez-vous de petits plaisirs (par exemple, écouter



de la musique, prendre un bain chaud, lire, etc.) ;

- Restez en contact avec les gens qui vous font du bien ;
- Rappelez-vous les stratégies

Stress, anxiété et déprime

gagnantes que vous avez déjà utilisées par le passé pour traverser une période difficile ;

- • Mettez sur vos forces personnelles ;
- • Posez vos limites (par exemple, refusez une tâche que vous ne voulez pas faire et qui n'est pas essentielle) ;
- • Apprenez à déléguer et à accepter l'aide des autres (par exemple, demander aux enfants de faire la vaisselle).

Quand devient-il nécessaire de chercher de l'aide ?

De façon générale, il est possible de surmonter les réactions de stress, d'anxiété et de déprime. Par contre, il se peut qu'après un certain temps (semaines ou mois), les malaises persistent et s'aggravent. Les signes qui suivent peuvent être un indicateur que votre état s'aggrave.

La présence de plusieurs de ces signes peut démontrer que vos ressources personnelles ne vous permettent plus de gérer vos inquiétudes au quotidien. Il pourrait alors être bénéfique pour vous d'aller chercher de l'aide.

Sur le plan physique

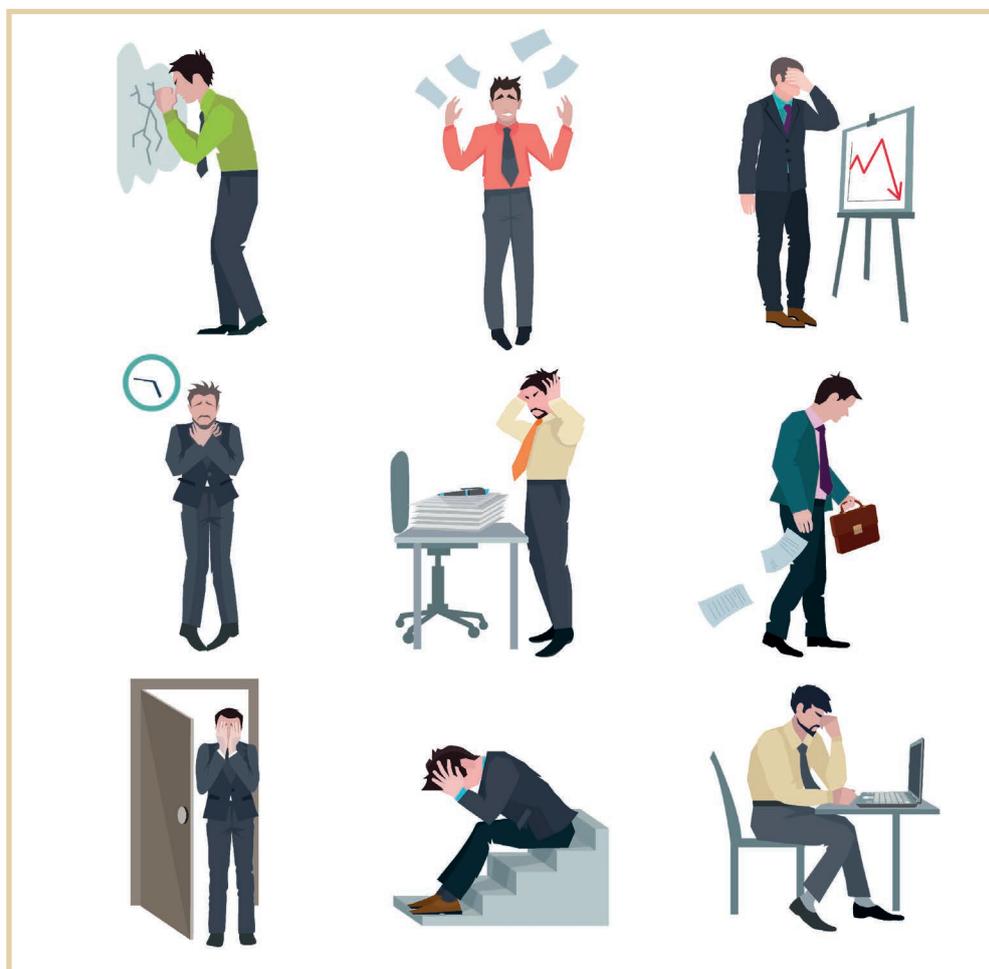
- Sensation d'étouffer, cœur qui bat plus vite, étourdissements, nausées
- Difficultés de sommeil importantes
- Diminution de l'appétit marquée, pouvant être associée avec une perte de poids
- Manque d'énergie et fatigue

Sur le plan psychologique et émotionnel

- Anxiété et peurs envahissantes
- Sensation de panique lorsque vous entendez parler du virus
- Pensées négatives envahissantes
- Perte de plaisir et manque d'intérêt envers les activités que vous avez l'habitude d'apprécier

Sur le plan comportemental

- Difficulté à assumer les tâches quotidiennes
- Évitement de toute personne extérieure de la maison en raison d'une crainte de contagion
- Surveillance constante des symptômes liés au virus
- Pleurs intenses et fréquents
- Irritabilité et agressivité marquées, conflits avec l'entourage
- Manque de concentration
- Abus d'alcool, de drogues ou de médicaments



Trois questions à Mme DIAWARA Ndèye Oulèye Sar, Chef du bureau de l'Action sociale de la Division des Ressources humaines et de l'Action sociale de la Direction de l'Administration et du Personnel



Mme DIAWARA Ndèye Oulèye Sar

Quand est-ce qu'un agent est dit stressé, déprimé ou anxieux ?

Définissons d'abord ce qu'est le stress qui est la réaction naturelle de l'organisme face à une épreuve physique et ou émotionnelle, dont les différentes sources de tension peuvent être au niveau individuel, émotionnel, familial, social, professionnel.

Il faut noter que, la capacité à gérer un stress, varie en fonction de la personnalité de l'individu. Cependant, il existe le stress positif très mal connu et peu décelé, qui nous motive, nous passionne et améliore notre performance et ou rendement professionnel.

Pour revenir à la question, un agent stressé est une personne d'humeur changeante, lunatique, irritable, angoissée, avec généralement une perte d'estime de soi, des petites trous de mémoire, des mots oubliés, une conversation où on perd le fil de sa pensée, des difficultés de concentration ou encore des difficultés face à la prise de décisions.

Quant à l'agent anxieux, c'est une personne qui de manière générale est toujours inquiète, qu'il y ait un facteur de stress ou pas. D'ailleurs c'est un état qui dure plus longtemps que le stress, car en général c'est un trait caractéristique de la personnalité d'un individu.

La déprime est un phénomène plus sérieux que le stress ou l'anxiété. En effet la déprime est un trouble mental, caractérisé par un état dépressif persistant, avec une perte d'intérêt pour toute activité. Le soubassement est une détresse psychologique et sociale, avec un sentiment de désespoir, une perte de motivation, une diminution du sentiment de plaisir, de l'estime de soi, des troubles alimentaires et du sommeil, des pensées négatives et ou morbides, un rendement professionnel médiocre.

Ainsi, l'agent déprimé doit être pris en charge par un professionnel de la santé et ou de la psychothérapie. Le supérieur hiérarchique doit être à même de déceler les prémises et les premiers signaux que sont généralement:

l'isolement, le refus de communication, les absences et retards répétés non justifiés, le retard dans le traitement du travail donné, le non-respect de la hiérarchie, les violences verbales et ou physiques, la paranoïa. L'agent déprimé en veut à tout le monde et est persuadé qu'il y a un acharnement sur sa personne.

Qu'est-ce qui peut être à l'origine de ces phénomènes ?

Les origines sont multiples, en effet, les facteurs favorisants peuvent provenir du milieu familial (violences conjugales, décès, divorce, difficultés avec les enfants, maladies incurables, endettement, pré-retraite) et être transposés dans le milieu professionnel.

Pour le stress et l'anxiété, il peut être causé par l'organisation d'un événement, la peur de l'échec, le manque de revalorisation des capacités intellectuelles de l'agent de la part du supérieur hiérarchique.

Il peut résulter aussi par de nouvelles responsabilités, les affectations, la surcharge excessive de travail, l'intolérance du supérieur hiérarchique, l'injustice dans la gestion managériale du personnel, les frustrations, le manque de motivation qui peut être verbale, pécuniaire, ou en nature.

Pour la déprime, mises à part les causes précitées, les causes peuvent être l'addiction aux produits illicites, l'alcoolisme...

Comment peut-on venir à bout de ces troubles ?

Pour prévenir ces troubles, il faut une pratique sportive régulière tels que la marche, le vélo, le yoga, la natation qui est l'un des sports les plus

complets car, l'eau favorise le repos de l'esprit et a des vertus anti douleur surtout d'origine psychosomatique. A cet effet, la DGCPT dans sa nouvelle politique sociale, gagnerait à mettre à la disposition des agents, d'une salle de sport multifonctionnelle gérée par des professionnels.

Il faut :

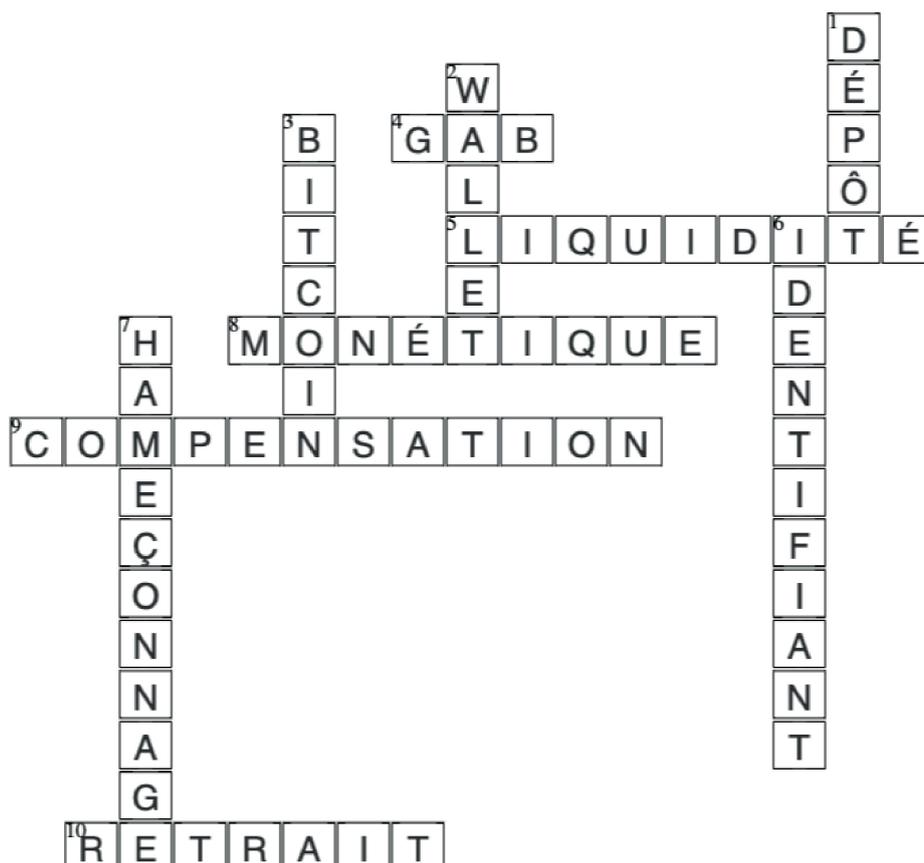
- Au niveau institutionnel :
 - le respect des prises de congés annuels de minimum 15 jours,
 - l'instauration de la : « la journée du meilleur agent homme et femme de l'année », pour booster la motivation des agents,
 - des visites périodiques des autorités au personnel,
 - une démarche participative avec l'agent pour toute décision administrative.
- Au niveau individuel :
 - éviter de sauter les repas et les manger à des heures régulières, en changeant d'endroit de temps à autre, pour se restaurer ;
 - respecter les heures de pauses ;
 - éviter de rester assis plus de deux heures de temps devant un ordinateur ;
 - inclure des activités ludiques (after-work, week-ends, pause-déjeuners entre collaborateurs) ;
 - « écouter » son corps : l'esprit envoie des signaux au corps quand tout va mal ;
 - verbaliser son mal-être auprès d'un spécialiste ;

Le stress est le mal du siècle dit-on, à cet effet, toutes les entités de l'administration sénégalaise devraient s'attacher des services d'un Travailleur social, pour prévenir ce phénomène, face à l'effritement de la cellule familiale et face à la surcharge de travail.

MOTS CROISÉS

Solution EDT7

ECHOS
DU TRÉSOR



Horizontal

- 4 appareil de télécommunications électronique qui permet aux clients d'une institution financière d'effectuer
- 5 facilité avec laquelle les espèces peuvent être converties en monnaie électronique, et vice-versa.
- 8 l'ensemble des moyens nécessaires à la gestion de cartes bancaires ainsi que des transactions qui
- 9 processus de transmission, de réconciliation et, dans certains cas, de confirmation des ordres
- 10 processus par lequel un client débite de son portefeuille électronique pour recevoir des espèces.

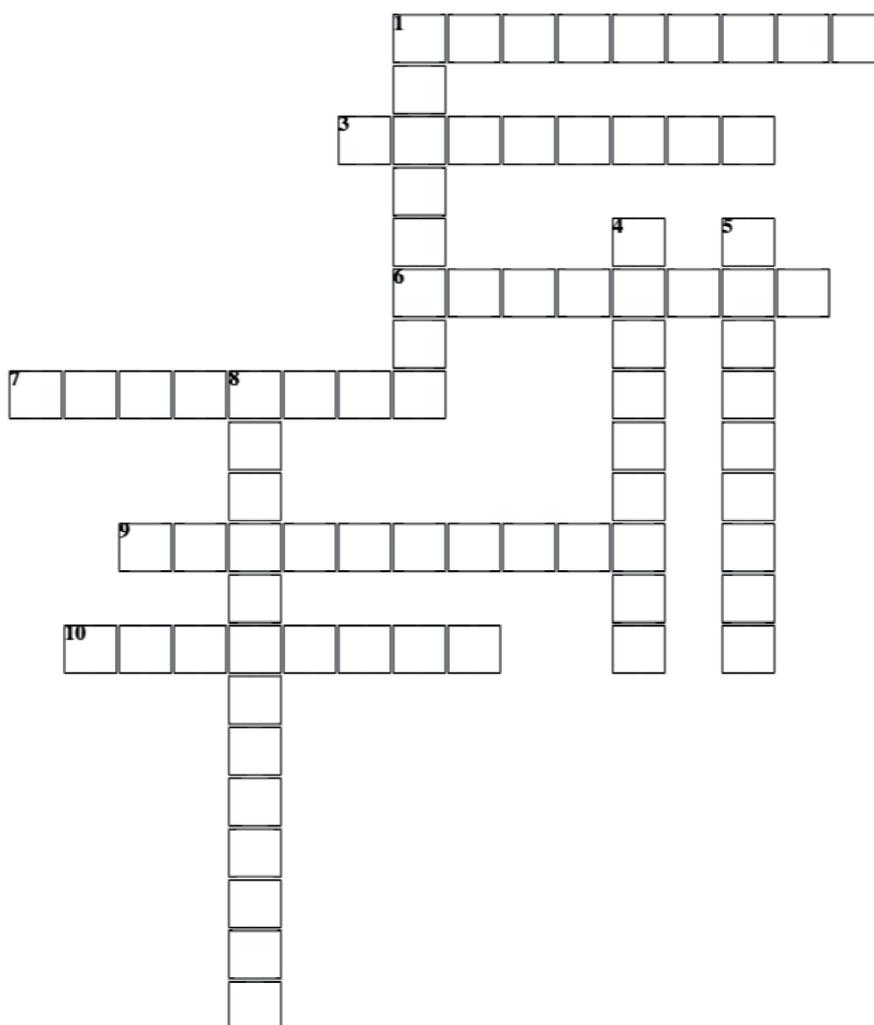
Vertical

- 1 processus par lequel un client crédite son portefeuille électronique grâce à l'apport d'espèces.
- 2 porte-monnaie virtuel qui permet à n'importe quel utilisateur de réaliser des paiements digitaux
- 3 première crypto-monnaie décentralisée et entièrement numérique.
- 6 moyen par lequel un client s'identifie lors de l'utilisation d'un système de paiement.
- 7 acte frauduleux d'acquisition d'informations confidentielles telles que des noms d'utilisateurs,

MOTS CROISÉS

Politique sociale

ECHOS
DU TRÉSOR



Horizontal

- 1 - action unissant des personnes dans un sentiment d'assistance mutuelle
- 3 - (nom) se soutenir mutuellement
- 6 - caractère d'une association dont les membres sont unis et harmonisés
- 9 - (nom), aide financière accordée par l'État à un groupement ou à une association
- 10 - (nom), société à but non lucratif qui repose sur la solidarité entre ses adhérents pour le remboursement des frais de santé
- 7 - (nom), membre d'une mutuelle

Vertical

- 2 - association de personnes destinée à la défense de leurs intérêts professionnels communs
- 4 - (nom), service qui fournit une prestation lors de la survenance d'un événement incertain et aléatoire souvent appelé « risque »
- 5 - qui comprend ou concerne un ensemble de personnes
- 8 - (nom), restitution, à la suite de la résolution entière ou partielle, du prix d'un service qui a été payé d'avance

ECHOS DU TRÉSOR

Bulletin trimestriel Trésor public N°0001

Le Trésor félicité pour la qualité de ses services rendus aux usagers par le MEFP

DOSSIER
La certification ISO 9001, version 2015, de la RGT

TRÉSOR NEWS
Préparation du PDSAT 2019-2023 pour un Trésor encore performant

NOTRE TRÉSOR
Rencontre avec **Abdou Diouf**, Chef de la DEES : à cœur ouvert

ECHOS DU TRÉSOR

Bulletin trimestriel Trésor public N°0002 - Janvier 2019

TRÉSOR NEWS
OFILOC, un outil pour l'amélioration de la qualité de tenue de la comptabilité des collectivités territoriales.

EDITO
La DGCPT, un leadership de qualité

NOTRE TRÉSOR
Vis ma vie de **Trésorier général de la DGCPT Adama Racine Sow** parle des innovations de sa direction

CLIN D'ŒIL
Néné Mboup Ndiaye Dieng, inspecteur du Trésor à la retraite une femme de valeur

CLIN D'ŒIL
Néné Mboup Ndiaye Dieng, inspecteur du Trésor à la retraite une femme de valeur

Réforme des Finances publiques
Le Trésor met au point les règles de la nouvelle comptabilité de l'Etat

ECHOS DU TRÉSOR

Bulletin trimestriel Trésor public N° 0003 - juillet 2019

LE TRÉSOR A L'ÉCOUTE DES USAGERS

ECHOS DU TRÉSOR

Magazine trimestriel du Trésor N° 0004 - Décembre 2019

REFORME DES FINANCES PUBLIQUES

LE TRÉSOR FIN PRÊT POUR LA VALORISATION DU PATRIMOINE DE L'ÉTAT

L'AMICAL DES INSPECTEURS DU TRÉSOR AU CHEVET DES ENFANTS MALADES

AL KANNA CLOUTIER NOUVEAU DU SYNDICAT UNIQUE DES TRAVAILLEURS DU TRÉSOR (CSTT)

ENTRETIEN AVEC M^{ME} NÉNÉ MBOP NDIAYE DIENG, INSPECTEUR GÉNÉRAL DU TRÉSOR DE CLASSE ENCOMPROMISE À LA RETRAITE

ECHOS DU TRÉSOR

Magazine trimestriel du Trésor N° 0005 - Mars 2020

GESTION FINANCIÈRE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

SIGNATURE DE LA CHARTE DE PARTENARIAT
UN SOUFFLE NOUVEAU DANS LES RELATIONS ENTRE LE TRÉSOR ET LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

POSTE
Perception de Mbour : environnement de travail amélioré

ZOOM SUR
La Direction du Secteur public local

CLIN D'ŒIL
Rencontre avec Mme SEYE Fatou Bintou Sambé Trésorier Payeur régional de Fatick

ECHOS DU TRÉSOR

Magazine trimestriel du Trésor N° 0006 - Août 2020

LUTTE CONTRE LA COVID-19
Le Trésor public en première ligne

ZOOM
La Trésorerie Palerlie pour l'Étranger (TPE)

POSTE
La Perception de Pikine : riche d'un personnel engagé et dynamique

INFO
Le télétravail

ECHOS DU TRÉSOR

Magazine trimestriel du Trésor N° 0007 - Décembre 2020

DIGITALISATION DES MOYENS DE PAIEMENTS DE L'ÉTAT
Le Trésor à l'ère de la modernité

INFO
Les précautions d'utilisation des moyens de paiements digitaux

DECRYPTAGE
Focus sur le compte de dépôt

POSTE
Dakar-Bourguiba en surface rembobine avec les collectivités territoriales



Certificat

Certificate

N° 2017/77349.2

AFNOR Certification certifie que le système de management mis en place par :
AFNOR Certification certifies that the management system implemented by:

Recette Générale du Trésor

pour les activités suivantes :
for the following activities:

**PRODUCTIONS COMPTABLES, RECOUVREMENT DES RECETTES PUBLIQUES, PAIEMENT DE
DEPENSES DE L'ETAT.**

**ACCOUNTING PRODUCTION, COLLECTION OF PUBLIC REVENUES, PAYMENT OF GOVERNMENT
EXPENDITURE.**

a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par :
has been assessed and found to meet the requirements of:

ISO 9001 : 2015

et est déployé sur les sites suivants :
and is developed on the following locations:
13 bis, Boulevard Djily Mbaye SN- DAKAR

Ce certificat est valable à compter du (année/mois/jour)
This certificate is valid from (year/month/day)

2020-11-25

Jusqu'au
Until

2023-11-24



SignatureFournisseur



Julien NIZRI
Directeur Général d'AFNOR Certification
Managing Director of AFNOR Certification

Seul le certificat électronique, consultable sur www.afnor.org, fait foi en temps réel de la certification de l'organisme. The electronic certificate only, available at www.afnor.org, attests in real-time that the company is certified. Accréditation COFRAC n° 4-0001, Certification de Systèmes de Management, Portée disponible sur www.cofrac.fr.
COFRAC accreditation n° 4-0001, Management Systems Certification, Scope available on www.cofrac.fr.
AFNOR est une marque déposée. AFNOR is a registered trademark - CERTI F 0956 9/07-2020

*Flashez ce QR Code
pour vérifier la validité
du certificat*

TRÉSOR PUBLIC

